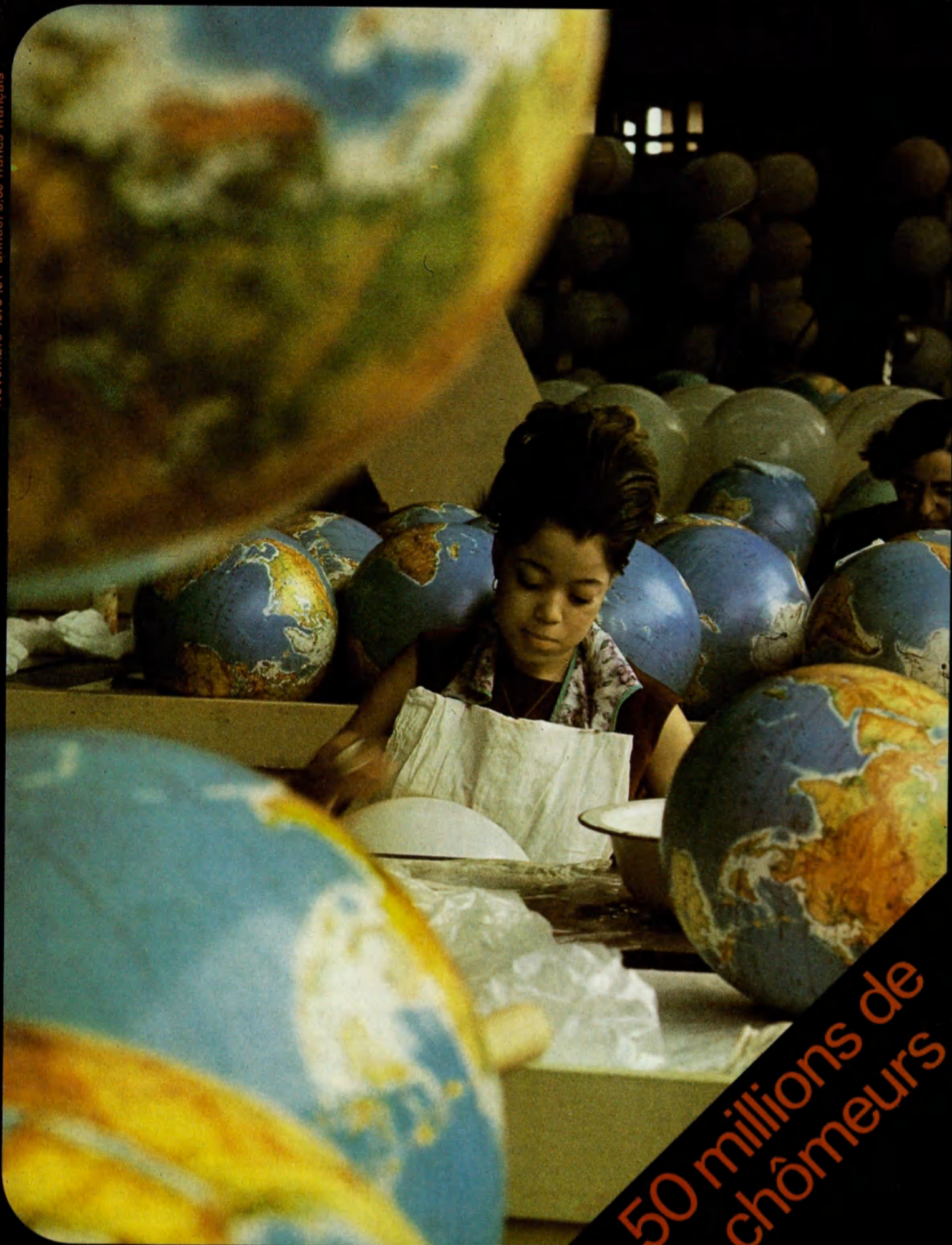


# Le Courrier de l'unesco

Une fenêtre  
ouverte sur le monde

Novembre 1978 (31<sup>e</sup> année) 3,50 francs français



50 millions de  
chômeurs



Photo © Musée de l'Homme, Paris

## TRÉSORS DE L'ART MONDIAL

136

Bolivie

### Un art originaire des Andes

Des siècles avant la conquête espagnole, une brillante civilisation s'était développée sur les hauts plateaux des Andes. Le centre le plus important en était Tiahuanaco, près du lac Titicaca, dans la Bolivie actuelle. On n'arrive pas encore à expliquer l'origine de cette riche civilisation, mais on sait que son influence a couvert de vastes régions d'Amérique du Sud, de 250 à 750 après J.-C. Des centaines de pierres mégalithiques sculptées existent toujours à Tiahuanaco, ainsi que des poteries polychromes. Voici une tête en céramique façonnée par un potier de l'époque.

**PUBLIÉ EN 19 LANGUES**

Français	Italien	Turc
Anglais	Hindi	Oourdou
Espagnol	Tamoul	Catalan
Russe	Persan	Malaysien
Allemand	Hébreu	Coréen
Arabe	Néerlandais	
Japonais	Portugais	

Mensuel publié par l'UNESCO  
Organisation des Nations Unies  
pour l'Éducation,  
la Science et la Culture

Ventes et distributions :  
Unesco, place de Fontenoy, 75700 Paris

Belgique : Jean de Lannoy,  
202, avenue du Roi, Bruxelles 6

**ABONNEMENT** — 1 an : 35 francs français ; deux ans : 58 francs français. Paiement par chèque bancaire, mandat postal, CCP Paris 12598-48, à l'ordre de : Librairie de l'Unesco, Place de Fontenoy - 75700 Paris.

Reliure pour une année : 24 francs.

Les articles et photos non copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés du nom de l'auteur et de la mention « Reproduits du Courrier de l'Unesco », en précisant la date du numéro. Trois justificatifs devront être envoyés à la direction du Courrier. Les photos non copyright seront fournies aux publications qui en feront la demande. Les manuscrits non sollicités par la Rédaction ne sont renvoyés que s'ils sont accompagnés d'un coupon-réponse international. Les articles paraissant dans le Courrier de l'Unesco expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'Unesco ou de la Rédaction. Les titres des articles et les légendes des photos sont de la rédaction.

**Bureau de la Rédaction :**

Unesco, place de Fontenoy, 75700 Paris, France

**Rédacteur en chef :**

René Caloz

**Rédacteur en chef adjoint :**

Olga Rodel

Secrétaire de rédaction : Gillian Whitcomb

**Rédacteurs :**

Edition française :

Edition anglaise : Howard Brabyn (Paris)

Edition espagnole : Francisco Fernandez-Santos (Paris)

Edition russe : Victor Goliachkov (Paris)

Edition allemande : Werner Merkli (Berne)

Edition arabe : Abdel Moneim El Sawi (Le Caire)

Edition japonaise : Kazuo Akao (Tokyo)

Edition italienne : Maria Remiddi (Rome)

Edition hindie : H.L. Sharma (Delhi)

Edition tamoule : M. Mohammed Mustafa (Madras)

Edition hébraïque : Alexander Broido (Tel-Aviv)

Edition persane : Fereydoun Ardalan (Téhéran)

Edition néerlandaise : Paul Morren (Anvers)

Edition portugaise : Benedicto Silva (Rio de Janeiro)

Edition turque : Mefra Arkin (Istanbul)

Edition ourdoue : Hakim Mohammed Said (Karachi)

Edition catalane : Cristian Rahola (Barcelone)

Edition malaisienne : Azizah Hamzah (Kuala Lumpur)

Edition coréenne : Lim Moon-Young (Séoul)

**Rédacteurs adjoints :**

Edition française : Djamel Benstaali

Edition anglaise : Roy Malkin

Edition espagnole : Jorge Enrique Adoum

**Documentation :** Christiane Boucher

**Illustration :** Ariane Bailey

**Maquettes :** Robert Jacquemin

Toute la correspondance concernant la Rédaction doit être adressée au Rédacteur en Chef.

pages

**4 LES JEUNES ET LE CHÔMAGE**

Les jeunes des pays occidentaux industrialisés doivent s'attendre à affronter souvent le manque de travail, une longue recherche et finalement un emploi marginal

par Peter Melvyn

**9 LE DROIT AU TRAVAIL****10 PROBLÈMES DE MAIN-D'ŒUVRE DANS LES PAYS SOCIALISTES D'EUROPE****11 CRISE DE L'EMPLOI DANS LE TIERS MONDE**

Un milliard soixante millions d'emplois nouveaux à créer d'ici vingt ans

**13 UNE MEILLEURE QUALIFICATION, POUR QUOI FAIRE ?****15 LES MULTINATIONALES DANS LE TIERS MONDE****16 L'EXODE DES CERVEAUX APPAUVRIT LES PAYS PAUVRES****18 LA PROMOTION DES FEMMES DANS LE MONDE DU TRAVAIL EN EUROPE**

par Evelyne Sullerot

**23 POUR UN TRAVAIL A LA CARTE**

par Gösta Rehn

**24 LE SAVOIR N'A PAS DE PRIX**

Les enseignants sont parmi les salariés les moins bien payés

**28 LE CRÉATEUR ET SES DROITS A L'HEURE DES COMMUNICATIONS DE MASSE**

par Henri de Saint-Blanquat

**32 L'UNESCO, LES JEUNES ET LE DROIT AU TRAVAIL****33 NOS LECTEURS NOUS ÉCRIVENT****34 LATITUDES ET LONGITUDES****2 TRÉSORS DE L'ART MONDIAL BOLIVIE : un art originaire des Andes****notre couverture**

Photo Hartman © Magnum, Paris

Cinquante millions de chômeurs, 300 millions de personnes sous-employées, mille deux cent cinquante millions de nouveaux emplois à créer pour l'an 2000, dont mille soixante millions dans les pays en développement, ces chiffres impersonnels et glacés ont été établis par le bureau des statistiques de l'OIT. Ce qu'ils sont chargés d'exprimer est un problème humain, brûlant et à l'échelle du monde. Mais les chiffres du chômage ne montrent qu'une partie du tableau. Pour le sous-emploi, l'ampleur du problème est certainement, elle aussi, sous-évaluée. Dans les pays en développement notamment, toutes sortes de travaux produisent un revenu insuffisant, incapable de permettre aux travailleurs pauvres de subvenir à leurs besoins élémentaires. Parmi les plus touchés, on trouve les jeunes, ceux qui sont à la recherche d'un premier emploi et les femmes. Notre couverture montre une ouvrière américaine dans une usine qui fabrique des mappemondes.

# Les jeunes et le chômage

Les jeunes des pays occidentaux industrialisés doivent s'attendre à affronter souvent le manque de travail, une longue recherche et, finalement, un emploi marginal

par Peter Melvyn

**S**il tous les chômeurs des 24 pays de l'OCDE se mettaient en file indienne à la porte d'un bureau d'embauche à Londres, ils feraient une queue longue jusqu'à New York. On y verrait beaucoup de jeunes : sur les 17 millions de chômeurs actuels, 7 millions, soit 40 pour cent, sont en effet âgés de moins de vingt-cinq ans. Bien que l'actuelle récession économique affecte toutes les classes d'âge, elle est plus durement ressentie par les jeunes.

Au cours des dernières années, l'écart entre les taux de chômage des travailleurs adultes et des jeunes s'est élargi de façon alarmante : sur le total de ceux qui, entre 1973 et 1975, sont allés grossir les rangs des chômeurs, 36 pour cent étaient des jeunes travailleurs. En 1976, plus d'un tiers de tous les sans-travail dans les pays des Communautés européennes (CE) avaient moins de vingt-cinq ans. En Australie, à la fin de 1976, 40 pour cent des chômeurs inscrits étaient âgés de moins de vingt et un ans, alors qu'au Canada les travailleurs du sexe masculin âgés de quatorze à vingt-quatre ans représentaient, en 1974, près de la moitié des sans-travail, soit le double de leur proportion dans la population active. Aux Etats-Unis, le nombre des jeunes gens de 16 à 19 ans à la recherche d'un emploi représentait 20 pour cent de tous les chômeurs, alors que le taux national du chômage global était de 8,7 pour cent.

Cependant, ces statistiques ne reflètent que très incomplètement la réalité. Elles n'englobent que les chômeurs qui "cherchent activement du travail", c'est-à-dire

ceux qui sont inscrits auprès des services nationaux de l'emploi. Beaucoup de jeunes, notamment parmi les moins de dix-huit ans en quête d'un premier emploi, qui ne peuvent prétendre aux allocations de chômage et dont les demandes de postes ou de places d'apprentissage ont été vaines, ne voient guère l'intérêt de s'enregistrer. Les chiffres du chômage réel seraient sensiblement plus élevés.

On constate également qu'un nombre croissant de jeunes restent maintenant sans travail pendant des périodes de plus en plus longues ; même si, en moyenne, leur période de chômage demeure plus courte que celle des adultes.

Les plus menacés sont les plus jeunes, ceux qui cherchent un premier emploi et ceux dont l'instruction est la moins bonne. D'après les statistiques publiées par les quelques pays qui établissent une corrélation entre le chômage et l'âge, le sexe, l'instruction et la formation professionnelle, la plupart des jeunes qui perdent leur emploi n'ont aucune formation professionnelle ou sont tout au plus des ouvriers spécialisés. En revanche, on remarque qu'en République fédérale d'Allemagne, en 1976, un tiers des chômeurs de moins de vingt ans avaient fait un apprentissage ou suivi un enseignement professionnel, ce qui prouve que l'acquisition d'une formation professionnelle ou de qualifications ne constitue pas en soi une protection infaillible contre le chômage. Le chômage des jeunes filles et des jeunes femmes est lui aussi démesurément élevé.

Selon toute vraisemblance, l'évolution démographique observée dans un certain nombre de pays commencera par aggraver les choses : d'ici au début des années quatre-vingt, le nombre des jeunes atteignant l'âge de travailler, dans les pays des CE, continuera de croître sensiblement. Il

faudra attendre 1985 pour qu'il diminue et se stabilise.

Pourquoi les jeunes sont-ils si durement touchés ? Il est clair que la diminution de l'emploi due à la récession est une raison majeure, valable pour les adultes aussi bien que pour les jeunes. Toutefois, on commence à craindre de nouveaux déséquilibres structurels que la reprise économique ne suffirait pas à corriger. Bien avant la récession, le pourcentage de jeunes parmi les chômeurs dépassait la normale dans des pays comme le Canada, les Etats-Unis, la France, l'Irlande, l'Italie et le Royaume-Uni. Aujourd'hui, même dans des pays où le chômage est très faible (en Norvège et en Suède, par exemple), la proportion des jeunes sans emploi est le double ou le triple de celle des adultes. Tout cela amène à constater que, de toute évidence, la situation de l'emploi des jeunes de quinze à vingt-cinq ans a une tendance structurelle à s'aggraver.

Parmi les raisons les plus fréquemment invoquées pour expliquer le chômage des jeunes, on trouve la préférence donnée par



les employeurs aux adultes. Surtout en période de faible embauche ou de licenciements massifs, les employeurs préfèrent embaucher ou garder des travailleurs adultes expérimentés. Pour l'entreprise, les coûts afférents à l'emploi des jeunes sont, dans l'immédiat, supérieurs aux bénéfices. Un employeur a tendance à pourvoir les postes disponibles avec des travailleurs d'un certain âge, expérimentés, qualifiés, ponctuels et en qui on peut avoir confiance ; ses frais de formation s'en trouvent réduits d'autant.

Quelle est la politique de recrutement pratiquée par les employeurs pour ce qui concerne l'emploi courant dans la plupart des pays européens ? Là-dessus, la recherche fait défaut. Ce genre d'étude pourtant a été effectué pour le Royaume-Uni : "Près de la moitié des employeurs interrogés considèrent que pour ce qui est des motivations et de l'éducation élémentaire, le "calibre" des jeunes n'est plus ce qu'il était. A les entendre, la qualité des recrues pour les travaux manuels spécialisés était particulièrement décevante. Jusqu'ici cette position

des employeurs n'a pas vraiment modifié leur politique de recrutement : pour la plupart, ils continuent à employer la même proportion de jeunes".

Les faits montrent également que le coût relatif des salaires peut devenir un obstacle à l'emploi des jeunes. Chaque bond du salaire minimum dissuade les employeurs d'engager des travailleurs inexpérimentés. Dans plusieurs pays, la législation pertinente prévoit déjà des salaires minima inférieurs et différenciés pour les personnes âgées de seize à vingt et un ans. Au Danemark, par exemple, où le salaire pour adultes n'est payable qu'aux plus de dix-huit ans, le chômage est moins élevé parmi les groupes les plus jeunes.

Les jeunes travailleurs, paradoxalement, sont souvent désavantagés par une législation qui au départ devait les protéger. Dans la plupart des pays industrialisés, il est impossible d'employer des jeunes de moins de seize ans pendant le temps scolaire. Déjà l'apparition de programmes d'initiation au travail ou d'autres schémas combinant l'étude et le travail au niveau de l'enseignement secondaire obligent à se

demander si la législation et la pratique ne devraient pas tenir compte de ces derniers développements.

Récemment aux Etats-Unis, on disait volontiers que : "décrétées il y a bien des années pour s'opposer à une pratique générale d'exploitation, ces lois fonctionnent aujourd'hui de telle sorte qu'elles refusent, à tort, des formes d'expériences du travail qui pourraient avoir une certaine valeur... Des études effectuées par le Département du travail montrent que cette expérience du travail provoque (ou du moins accompagne) une diminution des abandons, des absences, des retards, sans compter des progrès notables dans l'acquisition des diplômes. Ces résultats apparaissent suffisants pour recommander une modification des lois fédérales ou nationales :

Les mêmes informations font valoir que les employeurs redoutent le contrôle de la législation fédérale ou nationale en ce qui concerne l'affectation des personnes de moins de dix-huit ans à des emplois incertains ; ils se montrent donc réticents à

Aujourd'hui,  
dans le monde,  
50 millions  
de chômeurs

engager ces jeunes de peur de se trouver en contravention avec la loi.

Dans la polémique engagée à l'heure actuelle sur les raisons qui expliquent le chômage des jeunes, il est fréquemment fait allusion à l'attitude négative qu'adopteraient les jeunes gens devant le travail, notamment le travail dans l'industrie. Pourtant, il reste à prouver que cette attitude diffère profondément de celle des adultes. L'abondante littérature qui traite de la satisfaction professionnelle et de la qualité de la vie de travail reflète la préoccupation croissante de la société à cet égard. Peut-on s'étonner, par conséquent, si les jeunes, dans ce domaine, sont influencés par le comportement de leurs aînés ?

Des recherches faites récemment en France montrent que les réactions des jeunes travailleurs varient sensiblement en fonction de l'âge, du sexe, de l'origine sociale, de l'instruction, de la formation et du type d'emploi occupé. En outre, il n'est pas facile d'établir une distinction entre la remise en question du travail en tant que valeur sociale majeure et celle des circonstances dans lesquelles il est accompli. Les difficultés rencontrées lors du passage de l'école à la vie active, le chômage, des conditions de travail peu satisfaisantes, de maigres récompenses matérielles, des ambitions déçues sur le plan de la carrière et des revenus, etc., ne peuvent qu'engendrer le mécontentement, l'indifférence ou le découragement. Les premières impressions peuvent être durables et entraîner de graves préjudices personnels et sociaux.

Certaines positions peuvent accuser des différences notables sans être forcément négatives. Ainsi, quel que soit leur niveau d'éducation, les jeunes deviennent-ils de plus en plus réfractaires à la surveillance de type autoritaire et à une organisation du travail infernale et contraignante qui les priverait d'initiative et de responsabilité. Ils ont tendance, au travail, à refuser un genre de relations humaines que la plupart des adultes ont fini par accepter.

On dit souvent que les jeunes répugnent à aller vers l'industrie et préfèrent travailler dans les services. Il est vrai que beaucoup d'entre eux cherchent à éviter le travail à la chaîne, tous les gestes en série et les activités monotones. Combien d'adultes n'en font-ils pas autant ? En dépit des discours sur le haut niveau de qualification requis par la technologie moderne et la nécessité d'éduquer et de former les gens pour les préparer à y faire face, il reste tant de petits

emplois qui exigent si peu de qualification, de formation, d'intelligence et de jugement !

Depuis quelques années, de plus en plus nombreux sont ceux qui estiment que les difficultés rencontrées par les jeunes gens sur le marché de l'emploi sont imputables, du moins en partie, aux faiblesses du système d'enseignement, notamment au niveau secondaire. Dans la plupart des pays, il n'y a pratiquement pas de communication entre ce système et le marché de l'emploi. On a pu dire ainsi que de nombreuses écoles se sont figées dans une tradition étroitement académique, se coupant délibérément de l'industrie et du monde du travail. Mis à part ceux qui poursuivent des études supérieures, les jeunes gens, de cette tour d'ivoire, de ce climat protégé que constitue l'école, se trouvent brusquement plongés dans le milieu âpre, régi par la concurrence et les besoins de la production qu'est le monde du travail, où les résultats

rapprocher un peu les conditions de la vie scolaire des conditions de travail".

C'est un devoir envers ces élèves plus âgés, dont la vie et les activités sont déjà à moitié indépendantes, que de les aider à s'insérer dans la vie telle que la mènent généralement les adultes.

Il faudra en faire largement l'expérience. Mais un "no man's land" sépare l'école du travail, et il est à peu près certain que certaines des expériences qui doivent être tentées, seront difficiles à pratiquer car elles s'accommoderont mal des limites qu'imposent les règlements scolaires, les normes syndicales, la législation du travail et les exigences des compagnies d'assurance..."

Toutefois, ce n'est que dix-sept ans plus tard, à un moment où le chômage des jeunes prenait des proportions alarmantes, que l'on commença à appliquer les recommandations formulées dans le rapport.

Le reproche d'académisme excessif adressé au système d'enseignement se répandit rapidement vers le milieu des années soixante-dix, tandis que l'on s'inquiétait de voir que l'aptitude la plus élémentaire à lire, à écrire, à compter et à communiquer faisait de plus en plus défaut.

Que fait-on pour supprimer le chômage des jeunes dans les pays industrialisés ? La plupart des gouvernements abordent la question avec une politique qui mêle les innovations en matières d'éducation et de formation, les projets de subvention et les programmes de création d'emplois.

Divers pays ont également essayé de réduire le chômage des jeunes en agissant dans le domaine de l'enseignement. Certains ont invité les adolescents âgés de seize ans à poursuivre leurs études plutôt que de rester à ne rien faire. Ce conseil a été suivi en Suède, où 72 pour cent de ces

Aujourd'hui,  
dans le monde,  
300 millions  
de personnes  
sous-employées

et le comportement que l'on attend d'eux n'ont rien à voir avec ce qu'ils ont connu jusque-là. Cette mutation soumet bon nombre d'entre eux à rude épreuve, physique et psychologique.

Pourtant, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on s'inquiète des difficultés qu'éprouvent les jeunes à passer de l'école au travail. Au Royaume-Uni, par exemple, un rapport, soumis au gouvernement en 1959, attirait l'attention sur "la transition abrupte de l'école au travail", remarquant que bien des gens se demandent "s'il ne faudrait pas

jeunes continuent d'aller à l'école, et aux Pays-Bas, où nombreux sont ceux qui s'orientent vers des études professionnelles. Au Royaume-Uni, en vertu d'un nouveau programme britannique dit des "classes-passerelles", d'application encore limitée, les élèves ont la possibilité, dans leur dernière année de scolarité obligatoire, d'acquérir une expérience pratique en travaillant dans l'industrie, le commerce et les services publics. Cependant, avant d'appuyer ce plan, le Congrès des syndicats a mis l'accent sur le fait que le travail

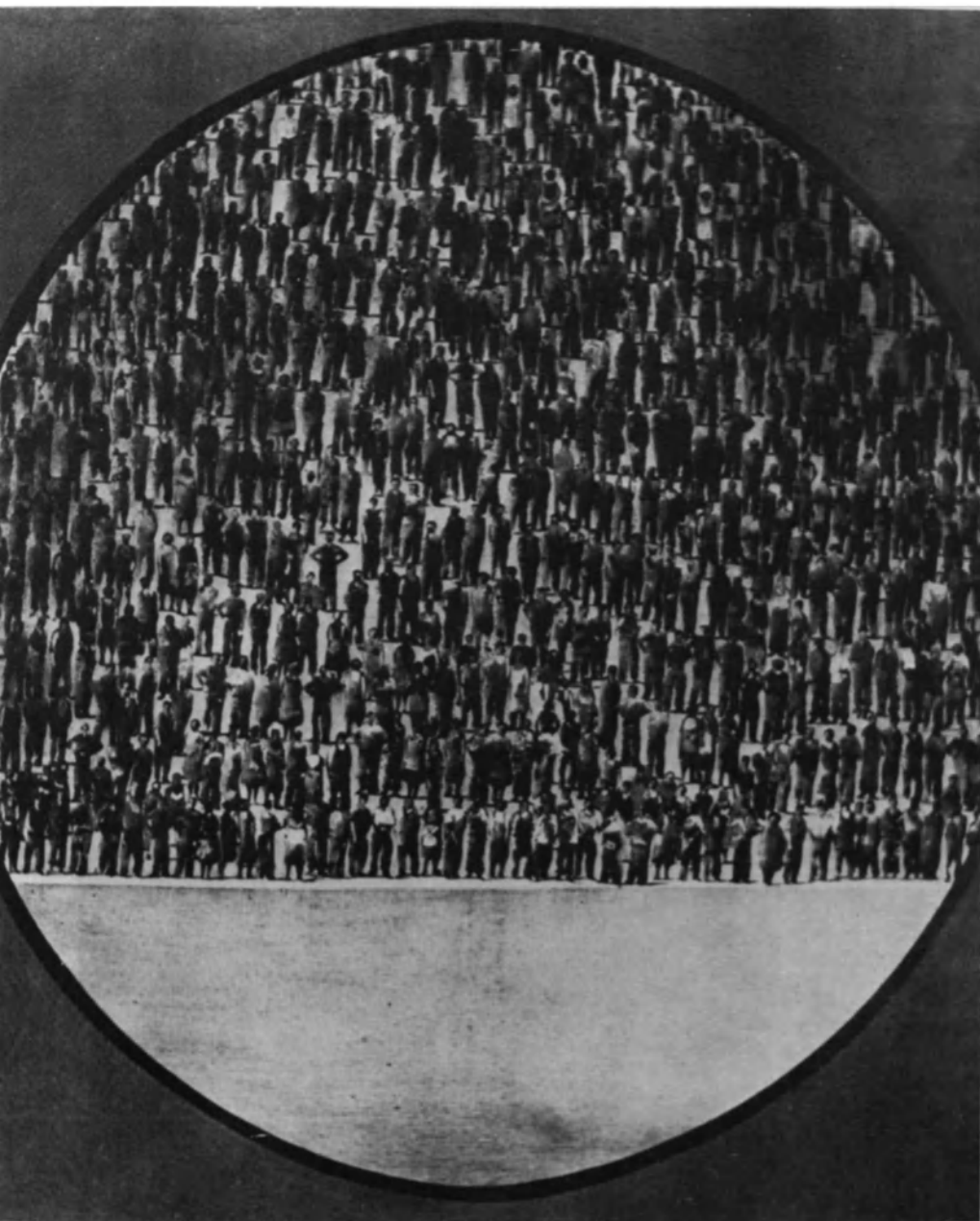


Photo © Marlborough Fine Arts, Londres

**Horizon espagnol 1960,**  
peinture de l'artiste espagnol Juan Genovés

pratique, pour les enfants des écoles, devait notamment "être partie intégrante d'un enseignement général bien planifié (et) respecter rigoureusement toutes les restrictions réglementaires applicables à l'emploi des enfants et des adolescents".

En République fédérale d'Allemagne, en raison de la polémique qu'elle a soulevée, l'introduction d'une année d'enseignement professionnel de base n'a été expérimentée jusqu'ici que dans deux Länder. Son but est de préparer les élèves à entrer dans le monde du travail, soit entièrement dans le cadre scolaire, soit en collaboration avec une entreprise, en complétant l'enseignement général par une initiation à des sujets professionnels qui devrait servir de point de départ à une formation ultérieure.

En Suède également on s'intéresse beaucoup à améliorer les relations entre l'école et la vie active. Combiner le travail et les études secondaires et supérieures est pratiqué couramment au Canada, au Japon et aux Etats-Unis, où "l'éducation coopérative",

c'est-à-dire des programmes faisant alterner travail et étude, existent déjà depuis de nombreuses années.

Bon nombre de gouvernements considèrent que la formation est l'une des meilleures armes contre le chômage des jeunes ; ils ont donc mis en place des programmes destinés notamment à aider les jeunes qui ont reçu une faible instruction et qui ont peu ou même pas du tout acquis l'expérience du travail ; il s'agit en général de subventions qui vont aux entreprises assurant la formation ou qui vont directement à leurs poulains.

En France plusieurs opérations ont été mises sur pied. L'une d'entre elles doit encourager les employeurs à permettre aux jeunes d'acquérir un minimum d'expérience professionnelle grâce à des contrats "emploi-formation" d'une durée de six à douze mois.

Ces contrats peuvent être conclus par des entreprises industrielles, artisanales et commerciales, privées ou publiques. Les

frais encourus par les employeurs sont remboursés par l'Etat à raison de 7 à 8 francs par heure non productive et sous forme de subventions représentant de 30 à 100 pour cent du salaire minimum (SMIC) selon la durée du contrat.

Au Royaume-Uni, outre les programmes de formation rapide et les systèmes de travail temporaire, une autre opération a été lancée : elle devrait permettre aux jeunes, au sortir de l'école, de faire pendant six à douze mois des stages surveillés de très près en usine, atelier ou bureau, et d'y acquérir de la pratique. De telles initiatives, associant formation et emploi sont en cours aux Pays-Bas et en Australie.

Beaucoup de pays ont adopté des programmes de subventions qui sont en relation étroite avec ces plans de formation.

Le gouvernement italien par exemple a créé en faveur de la Sardaigne un fonds régional de l'emploi, qui sera disponible pendant quatre ans ; il a également offert aux entreprises des allocations de 32 000 lire par mois pour chaque personne de quinze à vingt-deux ans embauchée au taux du salaire minimum national pour un poste combinant le travail et la formation. La France, le Royaume-Uni et la Suède ont tous les trois plusieurs programmes d'aide à l'emploi.

Une autre tactique, maintenant largement adoptée, consiste à lancer des programmes spéciaux visant à créer des emplois pour des groupes qui éprouvent des difficultés à trouver du travail. Les Etats-Unis et le Canada ont été les pionniers en ce domaine où les objectifs sont plutôt sociaux que commerciaux.

Le programme canadien reposait dès le départ sur la participation des collectivités locales et des municipalités à la création d'emplois. L'objectif fondamental reste de combattre le chômage saisonnier, problème particulièrement grave dans un pays où les hivers sont si rigoureux. Ce qui est peu courant, c'est que, dans le cadre du programme, idées et projets peuvent être présentés par n'importe qui : personnes privées, groupes, municipalités, associations. Ces projets doivent contribuer au mieux-être général et être sans but lucratif ; les postes ainsi créés doivent être occupés par des chômeurs. Il n'existe pas de limite d'âge, mais près de 40 pour cent des participants se trouvent âgés de moins de vingt-cinq ans.

Sur le modèle canadien, mais s'adressant exclusivement aux jeunes, le Royaume-Uni a mis sur pied un programme de création d'emploi. Comme chez les Canadiens, le but recherché est de fournir des emplois de courte durée présentant un intérêt social, comportant des tâches utiles à la collectivité qui, autrement, n'auraient pas été entreprises.

Divers autres pays ont pris des initiatives analogues. Au Danemark, les autorités municipales ont entrepris des travaux publics, financés par le gouvernement, qui sont exécutés par des jeunes. Depuis 1975, le gouvernement néerlandais accorde des subventions isolées aux organismes publics et à certaines institutions à but non lucratif pour des travaux qui doivent être utiles à la collectivité sans entrer en concurrence

Dans 23 pays,  
les plus riches  
du monde,  
4 chômeurs sur 10  
ont moins de 25 ans

préjudiciable sur le plan social. La plupart des mesures qui ont été prises jusqu'ici ne portaient que sur l'immédiat et leur efficacité n'a pas encore pu être vérifiée. Or il s'agit d'un problème de longue haleine et qui appelle des solutions neuves et inventives dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle comme pour ce qui touche au marché de l'emploi. C'est pourquoi il s'impose que les pouvoirs publics, les responsables de l'enseignement et de l'emploi, les employeurs, les syndicats, les institutions bénévoles et le public en général œuvrent de concert et avec détermination.

Peter Melvyn

avec les activités économiques normales. Les Pays-Bas sont également en train d'expérimenter une formule originale selon laquelle deux jeunes se partagent un poste, l'un étant salarié, l'autre entièrement rétribué par les prestations de chômage complet.

Dans bien des cas, les diverses mesures évoquées, qu'il s'agisse de formation professionnelle ou de création d'emplois, semblent certes, manquer de continuité et ne pas être toujours bien coordonnées, mais il ne faut pas oublier que, presque toujours, elles ont été adoptées sous la pression d'une situation de l'emploi qui se détériorait rapidement. Les gouvernements ont retiré des enseignements de l'expérience. Ils le montrent en recherchant des formules nouvelles et plus globales, en ce qui concerne notamment l'action destinée à répondre, à la longue, aux besoins d'instruction et de formation professionnelle et à établir de meilleurs rapports entre le système d'enseignement et le marché de l'emploi. La plupart de ces nouvelles mesures en sont encore au stade préparatoire et font l'objet de débats publics, voire de controverses.

Bien qu'il soit difficile de dire ce que l'avenir leur réserve, les jeunes des pays occidentaux industrialisés doivent s'attendre à affronter souvent le manque de travail, une longue recherche et finalement un emploi marginal.

Le chômage des jeunes certes, est un aspect du chômage en général, mais chez les jeunes la proportion de ceux qui sont sans travail est infiniment plus élevée qu'ailleurs. Pour une part, les raisons en sont d'ordre conjoncturel, mais pour une autre part, elles sont d'ordre structurel, et cela n'est pas sans signification. Dans les années d'après-guerre, le haut niveau d'emploi a eu tendance à dissimuler un bouleversement d'ordre occupationnel et technologique. De plus en plus d'emplois se perdent parce que les capitaux sont investis dans l'équipement, peu d'emplois nouveaux sont créés ; ceux qui le sont exigent des qualifications dont les jeunes ne disposent pas. La récession a fait découvrir le fossé entre l'école et le monde du travail.

Outre qu'il représente un gaspillage du point de vue économique, le chômage est considéré, notamment par les jeunes, comme une forme de rejet et de discrimination. Il est, par conséquent, extrêmement

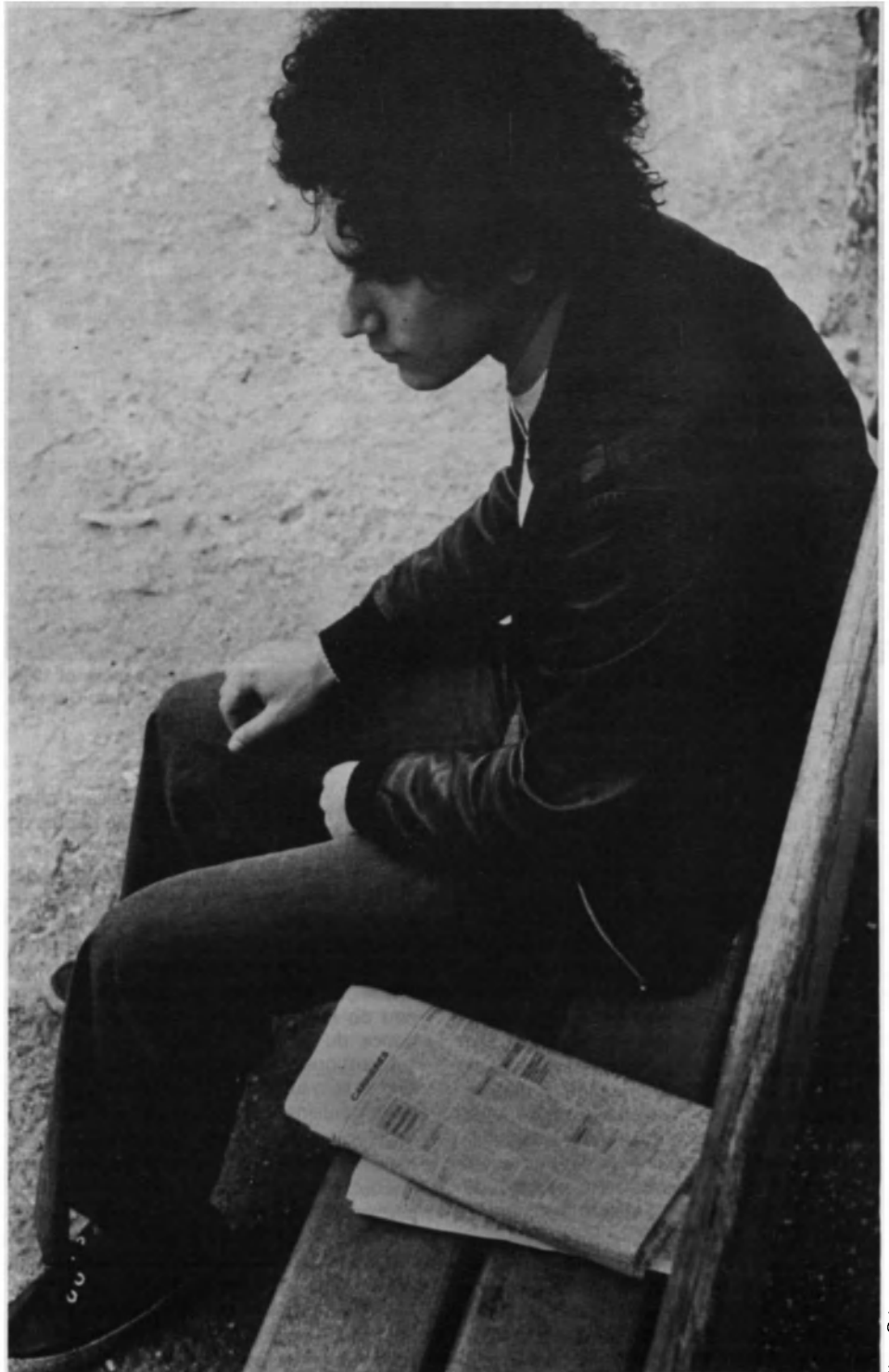


Photo © Nepece Rapho, Paris





# LE DROIT AU TRAVAIL

## Déclaration universelle des droits de l'homme

### Article 23

**1** – Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

**2** – Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal.

**3** – Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant ainsi qu'à sa famille une existence conforme à la dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale.

**4** – Toute personne a le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts.



Photo © APN, Moscou

## L'emploi dans les pays socialistes d'Europe

**L'**U.R.S.S. et les autres pays socialistes d'Europe ont atteint, ces dernières années, des taux élevés de croissance économique. Cela ne signifie pas toutefois que ces pays n'aient connu aucun problème d'emploi, comme ceux qui sont liés à la main-d'œuvre à long terme et à la productivité.

Bien que les politiques spécifiques soient différentes d'un pays socialiste à l'autre, il est admis par tous que les problèmes de l'emploi constituent un aspect du problème plus général soulevé par l'amélioration de la productivité et de l'efficacité.

Dans les premières années de la planification soviétique, les responsables ont dû s'attaquer au grave problème que posaient le chômage urbain et la productivité très faible en zone rurale. La stratégie qui fut adoptée consistait à rattacher la politique de l'emploi à un programme d'industrialisation rapide, de sorte que le plein emploi soit le résultat de ce qu'on faisait pour l'industrie.

Les choix technologiques firent l'objet d'une attention très grande, en particulier au début, quand le chômage posait un sérieux problème. En général les entreprises avaient recours à des techniques à forte densité de capital dans les nouvelles branches d'activité industrielle, tandis que des techniques de production à forte densité de main-d'œuvre et économisant le capital avaient la préférence à chaque fois que c'était possible.

Selon les statistiques officielles, dans tous les pays socialistes sauf la Yougoslavie, le chômage déclaré était virtuellement éliminé dès les années cinquante. Au cours des années suivantes, divers éléments — déplacement de la main-d'œuvre au détriment de l'agriculture, présence accrue des femmes au sein de la main-d'œuvre salariée, arrivée à l'âge adulte des enfants nés de l'explosion démographique qui suivit la fin de la guerre — se sont combinés de telle sorte qu'ils ont retardé jusqu'à maintenant, dans le domaine de la main-d'œuvre, l'apparition de goulots d'étranglement.

Aujourd'hui pourtant, la population valide augmentant de moins de 1 pour cent par an, la pénurie de main-d'œuvre a tendance à devenir un problème de plus en plus sérieux.

La croissance de la production et de la productivité s'est accompagnée d'une forte stabilité apparente des prix.

La politique des prix a été complétée par une politique des salaires et des revenus. Dans les pays socialistes d'Europe la structure des rémunérations montre de faibles différences. En Bulgarie par exemple, le salaire minimum correspond à peu près aux deux-tiers du salaire moyen versé dans l'ensemble des entreprises.

Alors qu'ils ont déployé des efforts considérables pour former du personnel, les pays socialistes sont confrontés aujourd'hui au problème de la pénurie de main-d'œuvre. En 1975, en U.R.S.S., les nouveaux besoins de l'industrie n'étaient couverts qu'à 40-42 pour cent. Améliorer la qualification et organiser son adaptation, toutes les mesures prises actuellement vont en ce sens.

En outre, dans les pays socialistes, une part considérable du revenu national est distribuée en nature à la population par le biais de la consommation collective ou publique. La santé et l'éducation, par exemple, sont gratuites, tout comme le sont pour les utilisateurs, bon nombre d'équipements culturels, récréatifs et sportifs.

Les tendances évoquées plus haut, concernant la croissance, la productivité, les prix et la distribution des revenus, sont apparues au cours d'une période d'évolution accélérée des structures. Dans tous les pays considérés, la proportion de main-d'œuvre occupée dans l'industrie et la construction a augmenté rapidement, alors qu'elle a décliné dans l'agriculture et la sylviculture, cependant qu'une proportion croissante allait vers le secteur tertiaire.

On commence à sentir la pénurie de main-d'œuvre. Et la croissance de la population ne semble guère offrir un remède. En outre, le développement rapide de l'éducation et de la formation professionnelle, à coup sûr, entraînera une chute de la proportion de la population valide occupée à des tâches productives. Il n'existe, par ailleurs, aucune possibilité d'accroître substantiellement le taux d'activité des femmes qui fournissent déjà une forte partie de la main-d'œuvre salariée. Aussi la nécessité d'améliorer l'utilisation de la main-d'œuvre se fait-elle de plus en plus manifeste.

Des efforts considérables ont été déployés ces quinze dernières années en U.R.S.S. pour augmenter la production et la productivité dans le secteur agricole. L'investissement a augmenté dans l'agriculture beaucoup plus rapidement que dans l'industrie et la part qu'il représente par rapport à l'ensemble des investissements a presque doublé, passant de 14 pour cent en 1960 à 27 pour cent en 1974. En bref, les encouragements ont été multipliés en faveur de l'agriculture.

Parallèlement à l'accélération du progrès dont la nécessité s'est fait sentir dans l'agriculture, on admet de plus en plus qu'il faut affecter davantage de ressources à la production industrielle des biens de consommation.

Ainsi les économies des pays socialistes ont-elles atteint un stade de développement où il est nécessaire à la fois de modifier la structure de la production, celle des investissements selon les secteurs, et d'infléchir le cours du progrès technique en vue de réduire les besoins en main-d'œuvre.

Dans ce contexte, les réformes économiques actuellement en cours trouvent leur signification. Leur but est d'augmenter la productivité en décentralisant les lieux de la prise de décision et en déléguant une part de responsabilité plus grande dans les résultats économiques à l'échelon de la branche d'activité et à celui de l'entreprise.

Il se révélera urgent également de satisfaire les besoins essentiels de nature qualitative des populations des pays socialistes.

Comme dans les autres sociétés parvenues à un stade avancé d'industrialisation, la satisfaction des besoins essentiels d'ordre matériel, — grâce à l'augmentation des niveaux d'éducation — conduit à demander une meilleure qualité de vie, une participation plus grande aux décisions dans la gestion des entreprises, et de meilleures conditions de travail, y compris la sécurité, l'hygiène et le contentement.

Ce texte est inspiré d'une longue étude, *L'emploi, la croissance et les besoins essentiels : Problème mondial*, rapport du Bureau international du travail (Genève) présenté en juin 1976 pour la Conférence mondiale tripartite sur l'emploi, la répartition du revenu, le progrès social et sur la division internationale du travail.

# Crise de l'emploi dans le Tiers Monde

Un milliard  
soixante millions  
d'emplois  
nouveaux  
à créer d'ici  
vingt ans

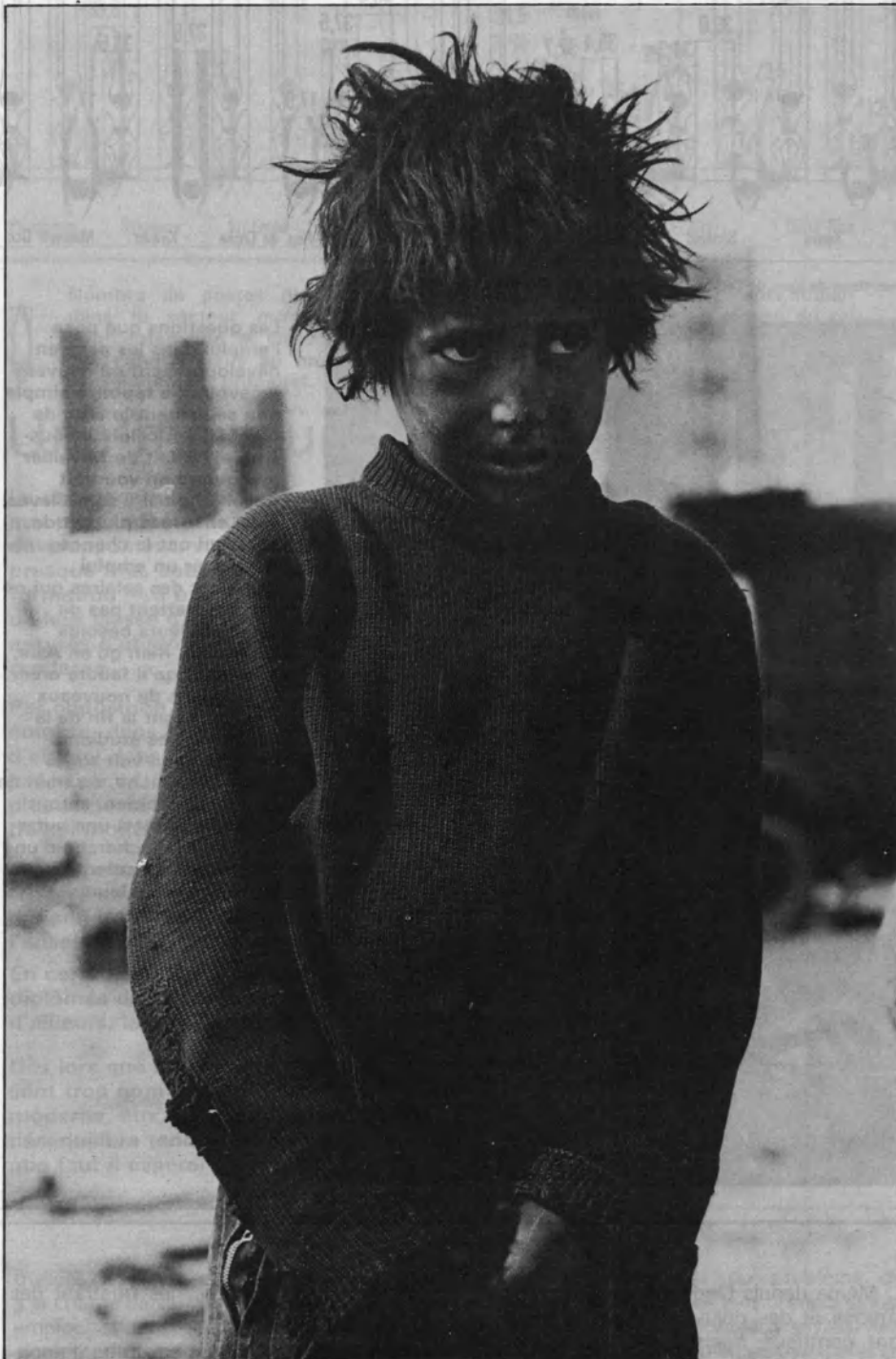
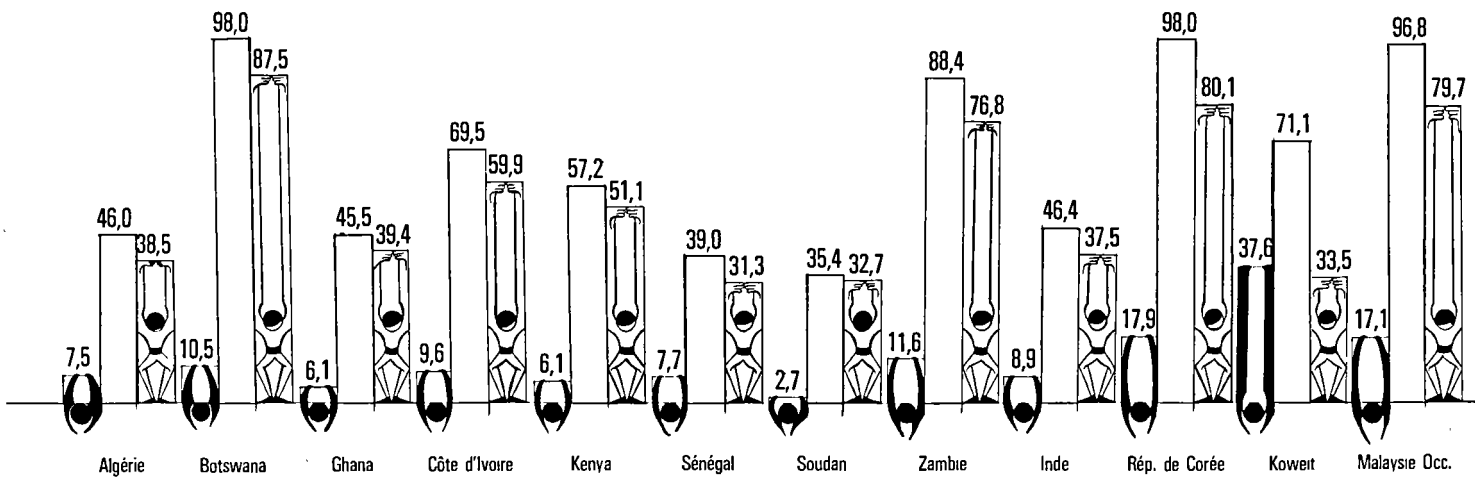


Photo Guy Le Querrec © Magnum, Paris

**L'ENFANT ÉTRANGER.** Les travailleurs migrants du Tiers Monde occupent quelque 12 millions d'emplois dans les pays industrialisés à économie de marché et les pays du Moyen Orient producteurs de pétrole. La moitié (6 millions environ) travaillent en Europe occidentale, la France et la République fédérale d'Allemagne accueillant les plus forts contingents. Dans la seule ville de Berlin (RFA), ils représentent, avec leurs familles, 3 millions de personnes. Pour les enfants, l'intégration pose de graves problèmes. L'Unesco stimule les recherches et les expériences qui permettraient aux migrants à la fois de s'adapter à la société du pays d'accueil en conservant leur identité culturelle, et d'acquérir les connaissances et les compétences qui faciliteront leur réintégration s'ils décident de retourner dans leur pays d'origine. L'Unesco insiste aussi sur la nécessité de donner une formation complémentaire aux maîtres et aux éducateurs sociaux chargés d'enseigner dans les zones à forte densité de population migrante. Ci-dessus, le fils d'un travailleur du Tiers Monde émigré en France.

**A**U cours des trente dernières années, il est devenu de plus en plus clair, tout particulièrement d'après le cas concret des pays en développement, qu'une croissance rapide à l'échelon national n'entraîne automatiquement ni une réduction de la pauvreté et de l'inégalité, ni la création d'emplois productifs en nombre suffisant.

Certes, au cours des années soixante, on avait vu le revenu national par habitant s'accroître de façon exceptionnellement rapide, par rapport aux précédents historiques, dans la plupart des pays en développement. Les taux de croissance ont dépassé ceux qu'avaient atteints, pendant leur phase de développement, les pays qui sont maintenant industrialisés. Toutefois, la croissance récente dans les pays en développement, a souvent eu tendance à se limiter aux secteurs qui utilisent des techniques capitalistiques et ont peu de liens avec le secteur rural traditionnel ou avec le secteur urbain non structuré. Tous deux fournissent de loin la plus grande partie de l'emploi total dans la plupart de ces pays. Aussi, une très faible partie de la population a-t-elle bénéficié des avantages



Dessin © Fitnat. Paris. Basé sur un graphique publié dans "L'arithmétique de base de l'emploi des jeunes", BIT, Genève.

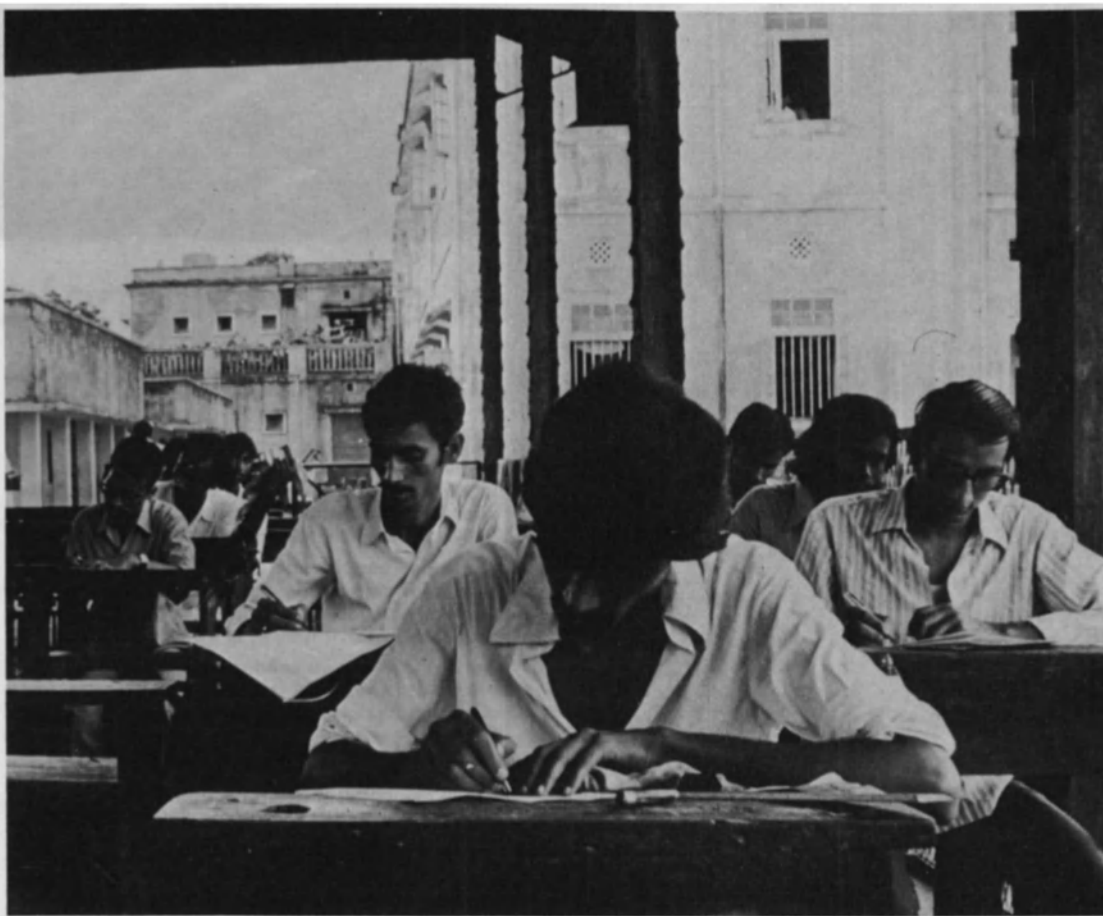


Photo Paul Harrison Parmage, Paris

Les questions que pose l'emploi dans les pays en développement ne peuvent recevoir une réponse simple : non seulement le taux de chômage et celui du sous-emploi (le fait de travailler peu quand on voudrait travailler plus) y sont élevés, mais encore la plupart de ceux qui ont la chance d'occuper un emploi reçoivent des salaires ne leur permettent pas de satisfaire leurs besoins essentiels. Rien qu'en Asie, on estime qu'il faudra créer 180 millions de nouveaux emplois avant la fin de la décennie. Les étudiants indiens qu'on voit sur la photo de gauche, en train de passer un examen, seront soumis bientôt à une autre épreuve : la recherche d'un emploi à la mesure de leurs aptitudes et de leurs compétences.

de la croissance et des possibilités d'emploi productif.

Plusieurs facteurs ont contribué à cette inégalité : la structure de la production et la répartition de la richesse datent souvent du régime colonial ou d'autres régimes étrangers. La continuation ou la mise en œuvre de modèles empruntés à l'étranger a souvent abouti à des systèmes peu appropriés dans des domaines tels que l'enseignement et la santé. Les mesures officielles ont souvent été mal adaptées à la situation d'une nation indépendante où la réduction de la pauvreté devrait être le grand objectif de la politique économique.

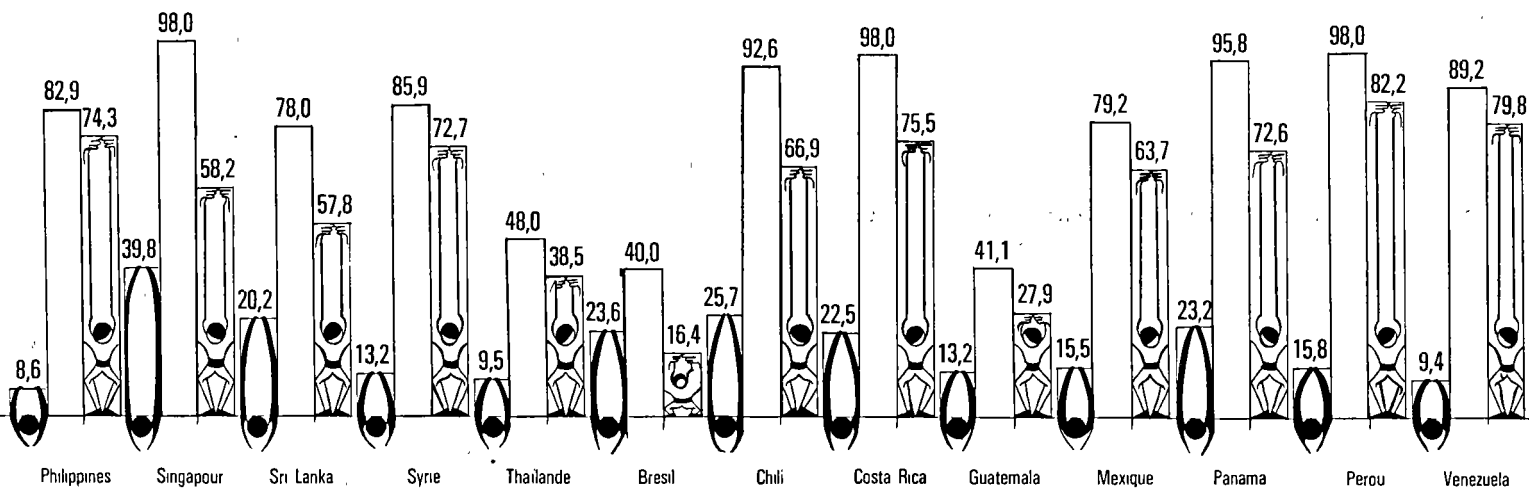
Même depuis l'indépendance, des institutions et des politiques peu appropriées ont contribué à entraîner une mauvaise répartition des ressources d'investissement, le choix de méthodes de production économiquement inefficaces par rapport aux facteurs disponibles, la sous-utilisation non seulement de la main-d'œuvre mais encore du capital et de la terre et une concentration grandissante des revenus et des fortunes. Des taux de croissance démographiques très élevés et soutenus ont aggravé ces problèmes.

Ces facteurs se sont conjugués pour maintenir des masses humaines dans un

état de misère extrême, les frustrant des fruits de la croissance.

Vers la fin des années soixante, il apparaissait clairement que, dans la plupart des pays en développement qui appliquaient des schémas traditionnels, la croissance ne faisait pas diminuer la pauvreté. Au contraire, le nombre des indigents augmentait, le degré d'inégalité ne s'atténuait que rarement et le problème de l'emploi restait en grande partie sans solution.

On peut mesurer avec assez d'exactitude le chômage déclaré dans les pays en développement. Plus que dans les pays indus-



Nombre de postes disponibles dans le secteur moderne (en pourcentage de la classe d'âge des enfants issus au moins de l'enseignement primaire).



Pourcentage des enfants scolarisés (au moins au niveau du primaire).



Enfants scolarisés ne trouvant pas de travail dans le secteur moderne.

## Une meilleure qualification, pour quoi faire ?

Le chômage des diplômés n'est pas un phénomène réservé aux pays industrialisés. Ainsi, dans les pays en développement, voilà seulement dix ou quinze ans, presque tous ceux qui avaient reçu six ou sept années de formation — à une époque où seulement 10 à 15 pour cent de leur classe d'âge pouvaient y parvenir — se trouvaient assurés d'obtenir un emploi non manuel dans le secteur moderne.

Par opposition au travail traditionnel effectué à son compte, dans le secteur rural ou artisanal, la notion d'emploi dans le secteur moderne se caractérise en gros par la sécurité et la certitude d'avoir un revenu régulier, plus important que la moyenne, avec des conditions de travail modernes et confortables et une promotion sociale.

A peu près nulle part à l'heure actuelle, on ne peut espérer trouver un tel emploi sans justifier au moins de neuf ou dix années de formation et d'un diplôme de l'enseignement secondaire.

En certains endroits de l'Asie du Sud, ce sont des jeunes diplômés de l'Université qui se disputent, vainement d'ailleurs, le travail de bureau banal et sans avenir.

Dès lors que les jeunes diplômés en quête d'un emploi sont trop nombreux tandis que les emplois dans le secteur moderne, eux, ne le sont pas assez, et surtout, si ce déséquilibre tend à s'accroître, plutôt qu'à s'amenuiser, que faut-il espérer du futur ?

Le graphique ci-dessus reprend un schéma paru dans *L'arithmétique de base de l'emploi des jeunes*, publication du BIT pour le Programme mondial de l'emploi.

En supposant avec prudence que le taux de croissance des offres nouvelles d'emploi dans le secteur moderne sera de 2 pour cent, le graphique expose quelle sera vraisemblablement la situation en 1980 pour ceux à qui leur éducation devrait faire espérer un emploi dans le secteur moderne. Ce tableau souligne la gravité de la situation et l'urgence des tâches qui reviennent aux planificateurs de l'emploi dans les pays en développement. Pour chacun des pays mentionnés, la première colonne représente, par rapport à la totalité des emplois disponibles dans le secteur moderne prévus pour 1980, la proportion (en pour cent) des jeunes assurés d'en trouver un. La deuxième colonne indique le pourcentage de jeunes qui auront terminé au moins l'école primaire avant d'arriver sur le marché du travail. La troisième colonne précise le solde : ceux qui sont assurés de ne pas trouver d'emploi dans le secteur moderne.

Ainsi, prenons le cas de l'Algérie : sur 100 jeunes qui arriveront en 1980 sur le marché du travail, 46 d'entre eux auront terminé au moins des études primaires (d'autres auront été plus loin) et pourraient prétendre à un emploi dans le secteur moderne ; or, sur ces 46 jeunes, 7,5 seulement peuvent espérer y parvenir ; autrement dit, 38,5 d'entre eux peuvent être certains de ne pas trouver d'emploi dans ce secteur.

trialisés, il frappe souvent des adolescents à la charge de leur famille qui cherchent un emploi, et eux plus que des travailleurs expérimentés qui ont perdu le leur. Malgré les taux très élevés de chômage déclaré dans certains secteurs et pour certains groupes d'âge, et des taux bien plus forts en ville qu'à la campagne, ce chômage n'atteint pas en général une fraction importante de la main d'œuvre totale.

Dans bien des pays en développement, le chômage frappe de façon disproportionnée les jeunes, ceux qui cherchent un emploi pour la première fois, les femmes et les personnes relativement plus instruites.

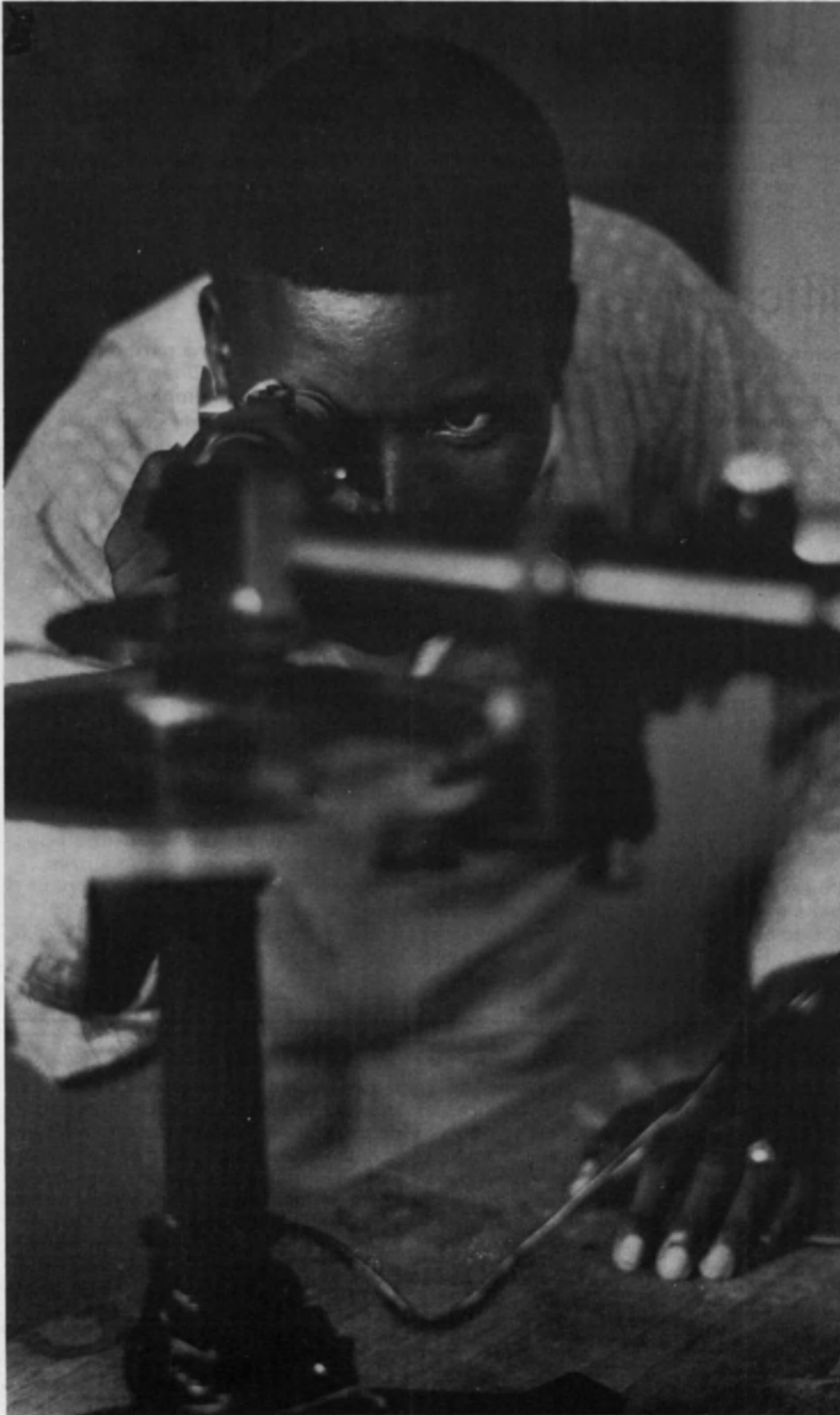
Les autres aspects du problème de l'emploi présentent bien plus d'importance. Ainsi, le chômage saisonnier y est souvent extrême. Le sous-emploi visible (caractérisé par des horaires réduits et le désir de travailler davantage) est généralisé, mais, sauf pour certains groupes, il n'est d'ordinaire pas grave. Ce qui est le plus fréquent, et aussi le plus grave, c'est que tout travail effectué surtout pour son propre compte ne rapporte au travailleur pauvre qu'un revenu insuffisant pour satisfaire ses besoins essentiels. Dans les pays qui ne versent aucune allocation de chômage, les plus nécessiteux (en particulier les chefs de

famille qui ont des personnes à charge) ne trouvent ni temps disponible ni possibilité de choix. Il leur faut pourtant trouver quelque chose, même au prix d'un salaire dérisoire. On trouve sans doute davantage de chefs de familles parmi ceux qui exercent pour leur propre compte une activité précaire et peu productive que parmi les chômeurs.

Le nœud du problème de l'emploi dans le tiers monde réside donc dans la forte proportion de main-d'œuvre à revenus insuffisants. La proportion de personnes sous-employées équivaut à peu près à celles des personnes qui sont dans le dénuement.

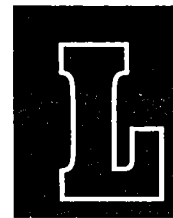
Dans les pays en développement, le nombre des offres de travail éventuelles dans les secteurs d'activité non traditionnels est extrêmement limité. Même les taux de croissance les plus optimistes, ne laissent pas espérer qu'on trouvera du travail à plus de 20 ou 30 pour cent des jeunes qui se présenteront sur le marché.

Photo Roland Michaud © Rapho, Paris



Ainsi donc, les problèmes de l'emploi et de la pauvreté sont inséparables, et l'ampleur de la pauvreté est généralement sous-évaluée.

Sept cent millions de personnes constituent la main d'œuvre actuelle des pays en développement à économie de marché. Trente-trois millions d'entre elles se trouvent en chômage déclaré. Deux-cent-cinquante millions sont en sous-emploi, la proportion étant moindre à la ville et plus forte à la campagne. Sur l'ensemble des chômeurs et des personnes sous-employées, environ quatre-vingt pour cent sont des ruraux.



Le taux de croissance de la main-d'œuvre dans les économies de marché en développement a augmenté depuis quelques années. Et il est probable que ce mouvement se poursuivra, même si la croissance démographique globale diminue.

Selon l'hypothèse démographique moyenne envisagée par les Nations Unies (qui suppose de fortes réductions de la fécondité), la main-d'œuvre de la totalité des pays en développement (Chine comprise) augmenterait de quelque 75 pour cent entre 1975 et l'an 2 000.

Dans les pays développés, la main-d'œuvre agricole décroît depuis longtemps non seulement par rapport à la main-d'œuvre totale, mais aussi en chiffres absolus, alors que, dans les pays en développement, elle continue d'augmenter en chiffres absolus.

Cette situation se perpétuera probablement dans l'ensemble des pays en développement jusqu'au début de la deuxième décennie du 21<sup>e</sup> siècle, même si l'emploi non agricole s'accroît. Ainsi donc, l'agriculture, en plus du notable solde de sous-emploi qu'il lui faudra résorber (80 pour cent des chômeurs et des personnes sous

# Les multinationales dans le Tiers Monde

employées, rappelons-le, sont des ruraux) devra continuer pendant longtemps à fournir des emplois à ceux qui arrivent sur le marché du travail, si l'on veut freiner l'exode rural pour le ramener à un taux compatible avec la création d'emplois non agricoles.

Que tant de travailleurs pauvres aient des revenus insuffisants ne signifie pas que, comme dans le cas des chômeurs, leur force de travail est entièrement inutilisée. Certains sont sans aucun doute en situation de plein emploi. Toutefois, ils peuvent accepter des travaux plus productifs et mieux payés quand il s'en trouve. Comment utiliser pleinement ces ressources humaines et permettre aux travailleurs pauvres de satisfaire leurs besoins essentiels?

On doit reconnaître que dans bien des domaines encore, les faits sont loin d'être tous connus. Un complément d'information s'impose sur le rapport du chômage et du sous-emploi au paupérisme. Comment l'emploi des pauvres se caractérise-t-il? Les pauvres sont-ils disponibles pour des programmes de travaux ruraux? Partiraient-ils pour chercher du travail ou bien trouvent-ils la sécurité matérielle dans leurs propres villages? Combien d'entre eux sont-ils malades ou âgés? Sans ces renseignements précis, il est impossible de dire quel genre de programmes les gouvernements doivent mettre en œuvre pour faire reculer la pauvreté.

A presque tous les égards, le sous-emploi dans le secteur rural traditionnel et le secteur urbain non structuré est d'ordinaire plus grave, dans les pays en développement, que le chômage déclaré. Créer les conditions qui mettront fin au sous-emploi facilitera beaucoup la solution du chômage déclaré. A l'inverse, des mesures visant exclusivement à réduire le chômage déclaré aggraveront les problèmes fondamentaux du sous-emploi et de la pauvreté. En effet, ou bien de nouveaux demandeurs d'emploi afflueront dans les secteurs modernes, ou bien des ressources encore plus abondantes seront utilisées dans l'intérêt du petit nombre; ce qui, dans les deux cas, perpétuera la pauvreté des masses. □

Cet article et l'encadré qui l'accompagne sont inspirés d'études qui ont paru dans *L'emploi, la croissance et les besoins essentiels: Problème mondial* (BIT).

**L**ES activités des entreprises multinationales, tout particulièrement dans les pays en développement, font depuis un certain nombre d'années l'objet de critiques dont certaines sont sévères.

Les recherches effectuées jusqu'ici par le BIT et par d'autres organismes sur le comportement de ces entreprises ont amené à conclure qu'il est difficile de généraliser sur les activités des entreprises multinationales et sur leur effets dans le domaine de l'emploi, la technologie, la qualification de la main d'œuvre, etc.

On estime que les multinationales emploient directement 13 à 14 millions de personnes pour toutes les économies de marché, dont environ 2 millions pour les pays en développement (soit 0,3 pour cent de leur population active) travaillant toutes dans les secteurs "modernes" ou "structurés".

Ce chiffre, toutefois, ne tient compte ni des effets indirects sur l'emploi, ni des postes créés grâce aux activités des entreprises multinationales autres que les investissements directs. De plus, les effets sur l'emploi varient à l'extrême d'un secteur à un autre.

Ainsi, en Amérique latine (Chili, Argentine, Brésil, Mexique), on notait en 1960 une faible création directe d'emplois dans les industries d'extraction. Dans ces industries, les entreprises tant étrangères que nationales emploient en effet des procédés hautement capitalistiques et, en général, la matière première est très peu transformée sur place. En revanche, dans l'agriculture, la création directe d'emplois par les entreprises multinationales est bien supérieure, car la production agricole s'obtient traditionnellement avec beaucoup de main d'œuvre. En 1968, au Zaïre, les grandes sociétés agricoles étrangères comptaient 230.000 salariés, plus 200.000 "entrepreneurs indépendants", soit 10 pour cent de la population active.

Dans le secteur manufacturier, l'emploi direct imputable aux entreprises multinationales a beaucoup augmenté ces dernières années, bien que le nombre des postes créés reste très faible par rapport au reste de l'économie. Par exemple, dans des pays comme le Brésil ou le Mexique, les entreprises multinationales occupent moins de 10 pour cent des travailleurs des industries manufacturières alors que leur part dans l'investissement est de 30 pour cent. Cela résulte en partie du fait que, de plus en plus, elles investissent en absorbant des entreprises existantes au lieu d'en créer de nouvelles, risquant, lors de certaines réorganisations d'entreprises, de provoquer une réduction du nombre des emplois. □

Pour évaluer le rôle des entreprises multinationales (notamment lorsqu'elles font des investissements directs) dans la création d'emplois ou la satisfaction des besoins essentiels, on doit se demander :

- si leurs techniques de production sont adaptées à l'environnement local ;
- si les produits qu'elles lancent correspondent à la consommation locale ;
- ce qu'elles réalisent pour la formation des travailleurs et des cadres ;
- comment elles se comportent à l'égard de la politique sociale et des taux de salaire ;
- dans quelle mesure elles sous-traitent sur place pour s'assurer les facteurs de production dont elles ont besoin.

Il ressort de nombreuses études que les multinationales appliquent dans le pays hôte les mêmes techniques que dans leur pays d'origine. Cela s'explique par la nécessité de normaliser les techniques de production, la petitesse des marchés nationaux, la rareté du personnel d'encadrement et les distorsions que subissent les prix. Il ne faut cependant pas minimiser l'importance des adaptations apportées aux techniques capitalistiques ni celle de l'adoption de techniques à forte densité de main-d'œuvre que certaines de ces entreprises ont introduites, ni non plus les efforts de commercialisation dans le domaine des grandes matières premières agricoles.

D'un autre côté, il faut bien reconnaître que les multinationales se sont très rarement occupées de recherche appliquée et de développement dans les pays du tiers monde.

Dans le domaine des politiques sociales et salariales, il ressort des études du BIT que les entreprises multinationales suivent d'ordinaire les lois et coutumes du pays, mais qu'elles auraient plutôt tendance à pratiquer des taux de salaire plus élevés que les entreprises nationales qui ont le même genre d'activités.

En important des techniques modernes de gestion et de production, les multinationales peuvent aussi contribuer à la formation professionnelle dans les pays en développement. Si cette formation est dispensée presque automatiquement au personnel de production, il n'en va pas nécessairement de même pour les cadres de gestion. Le remplacement des travailleurs qualifiés et des cadres étrangers par des nationaux s'est poursuivi à un rythme régulier, mais on ne voit pas bien encore dans quelle mesure les efforts de formation qui l'ont permis ont apporté des avantages aux pays hôtes, en dehors des entreprises mêmes. □

# L'exode des cerveaux appauvrit les pays pauvres

**L**ES pays en développement ont vu s'enfuir, au cours des quinze dernières années, une partie importante de leur capital humain, par la faute du "transfert inverse de technologie", ou "exode des cerveaux". Ce flux a par contre permis aux pays hôtes de décupler leur personnel hautement qualifié sans en avoir supporté les frais d'éducation.

"Un rapport préparé aux Etats-Unis pour la Commission des Affaires Etrangères de la Chambre des Représentants estime en effet que les Etats-Unis ont économisé sur la seule éducation des scientifiques, ingénieurs et médecins originaires des pays en développement un total d'environ \$ 1,8 milliard au cours des années fiscales 1971 et 1972, soit une moyenne d'un peu moins de \$ 1 milliard par an."

Ces observations, qui mettent en lumière une situation aux conséquences dramatiques pour le monde en développement, sont extraites d'une étude récente préparée par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) (1).

Les Nations Unies se penchent depuis plusieurs années sur cet inquiétant pro-

blème. L'Assemblée Générale a adopté en 1975 une Résolution qui soulignait "l'urgence de formuler une politique au niveau national et international pour éviter l'exode des cerveaux et en prévenir les contre-coups défavorables". En décembre dernier, au cours de la 32<sup>e</sup> session, elle a réclamé une étude approfondie du sujet. Elle demandait que soit accordée une attention toute particulière à la proposition d'établir un service compensatoire pour la main d'œuvre internationale, qui indemniserait les pays exportateurs de main d'œuvre pour leurs pertes en personnel hautement qualifié.

L'étude de la CNUCED, préparée à la suite de cette résolution, se fonde sur des recherches effectuées en Inde, au Pakistan, aux Philippines et à Sri Lanka. Elle s'inspire également de travaux d'autres organisations internationales, dont l'UNESCO. Elle indique notamment divers moyens, aussi bien pour les pays en développement que pour les pays industrialisés, de créer un système d'échange équitable

entre les pays qui pâtissent de l'exode des cerveaux et ceux qui en profitent.

Selon cette étude, 305.000 personnes hautement qualifiées auraient émigré d'un pays en développement vers les Etats-Unis, le Canada et le Royaume-Uni entre 1961 et 1976. Parmi elles, près de 61 000 étaient médecins ou chirurgiens, plus de 100 000 ingénieurs ou scientifiques, et 123 000 techniciens. On sait par ailleurs que 115 000 autres personnes qualifiées se sont rendues en d'autres pays de l'Europe Occidentale.

Cette étude montre qu'en 1971-1972, la moitié des nouveaux médecins des Etats-Unis, et 40 % de ceux du Royaume-Uni étaient des ressortissants de pays en développement. Ces pertes sont d'autant plus graves pour les pays en développement que les médecins, ingénieurs et scientifiques émigrants ont tendance à quitter leur pays au cours de la période de leur vie la plus féconde.

Les études ponctuelles sur l'Inde, le Pakistan, les Philippines et Sri Lanka soulignent les sombres implications de l'exode des cerveaux pour les pays en développement. On estime qu'au cours des années 70, au Pakistan, 50 à 70 % des médecins

(1) "Le transfert inverse de technologie : analyse approfondie des problèmes majeurs et suggestions de grandes lignes de réflexion".





nouvellement diplômés ont émigré chaque année ; en Inde, vers le milieu des années 60, 2 % des jeunes ingénieurs et 30 % des jeunes médecins quittaient leur pays. Aux Philippines, vers 1975, un jeune médecin sur cinq s'exilait pour chercher du travail ailleurs. Entre 1971 et 1975, 35 % des comptables de Sri Lanka ont émigré en compagnie de 20 % des médecins et de 18 % des ingénieurs.

L'Asie est certes la plus touchée par l'exode des cerveaux. D'autres chiffres moins impressionnants concernant d'autres régions, reflètent pourtant une réalité aussi sombre. Pour certains pays en développement, la perte de quelques personnes qualifiées peut être critique, soit qu'elles représentent une part importante des ressources de main d'œuvre qualifiée de ce pays, soit qu'elles abandonnent toutes une région essentielle à l'économie du pays.

Il semble que la migration soit due à des facteurs divers : les revenus selon les pays, les occasions d'emploi, les conditions de vie et de travail et l'environnement social.

L'analyse de ces facteurs ne permet pas cependant de mettre réellement en cause la

responsabilité des pays, qu'ils soient industrialisés ou non. L'exode des cerveaux semble plutôt un symptôme général de l'inégalité dans le développement de l'économie internationale.

L'étude de la CNUCED attire l'attention sur "la nécessité d'agir de manière concertée au niveau national, régional et international, pour aider les pays en développement à trouver des solutions au problème de l'exode des cerveaux". Diverses propositions ont été faites à ce sujet au cours des dernières années.

Il est clair que c'est aux pays en développement eux-mêmes que reviendra la charge d'endiguer le flux des émigrants qualifiés.

Trois types de politiques sont actuellement envisagés :

- inciter les professionnels à rester dans leur propre pays ou bien à y revenir ;
- dissuader les professionnels de quitter le pays ou bien les obliger à y retourner au bout d'un certain temps ;
- réduire le besoin ou le désir des professionnels de se rendre à l'étranger.

Les pays développés pourraient renfor-

cer l'efficacité de ces politiques. Traditionnellement ils cherchent à limiter l'entrée de travailleurs qualifiés venus des pays en développement par l'application de quotas d'immigration sélectifs. De telles restrictions à l'immigration constituent cependant une discrimination, et elles vont à l'encontre du droit au libre mouvement. Des accords bilatéraux ou multilatéraux à cet égard seraient utiles.

Les pays développés pourraient aussi aider les pays en développement à mieux absorber leur main d'œuvre qualifiée en y créant des fonds d'encouragement pour la

"Décalcomanie", peinture de Magritte, 1966 (Collection particulière © Draeger, Paris)

Soigner et enseigner, il semble que ces rôles aient conservé la préférence chez la plupart des filles. Pourquoi ? Où est-il écrit qu'on doit distinguer des métiers "masculins" d'autres métiers "féminins" ? Pour Evelyne Sullerot, c'est écrit dans notre tête, à force de conditionnement social. Il faut donc élargir... aussi, l'horizon des petites filles.

Photo © Saul Bass, Los Angeles, Californie



# La promotion des femmes dans le monde du travail en Europe

par Evelyne Sullerot

**EVELYNE SULLEROT**, sociologue française, spécialiste de la condition féminine. Fondatrice en 1956 du *Planning familial en France*. Evelyne Sullerot a rédigé de nombreux ouvrages traduits en plus de dix langues dont *Demain les femmes*, *Histoire et sociologie du travail féminin*, *La femme dans le monde moderne*. Cet article est extrait d'une importante étude réalisée à la demande des Nations Unies : *Les changements de rôle des hommes et des femmes en Europe*.

**D**ANS nos sociétés occidentales l'identité d'une personne est surtout reconnue en référence à son activité professionnelle. "Qui êtes-vous" est devenu : "Que faites-vous ?". Comment les femmes ne ressentiraient-elles pas de plus en plus nettement le besoin d'une identité sociale qui ne soit pas obtenue seulement par référence au rôle économique de l'homme ? D'autant que, moins retenues au foyer par des tâches domestiques allégées et des maternités plus rares, et par ailleurs plus instruites et éduquées, elles désirent naturellement utiliser leurs dons, connaissances et compétences pour assurer leur autonomie, et aussi pour appartenir

plus complètement au monde, y participer, le changer.

Que le monde du travail ait été construit, pensé et étudié pour et par les hommes apparaît dès le moment où l'on désire décrire statistiquement la situation des femmes au travail. Les définitions varient d'un pays à l'autre : ici on retient comme actives les femmes d'agriculteurs, commerçants et artisans non rémunérées qui travaillent dans l'entreprise familiale ; là on les considère comme inactives car on n'a pas de moyen d'appréhender la nature, la durée ni la stabilité de leurs prestations. Ces différences de définitions donnent des différen-

## A travail égal... pas de salaire égal

Ici plus, là moins, des inégalités de salaires persistent entre les hommes et les femmes. Le BIT en 1976 a consacré une enquête à l'égalité de rémunération pour les hommes et les femmes exécutant un même travail ; elle porte sur six activités différentes dans 50 pays. Il s'agit des professions suivantes : fileurs, piqueurs à la machine, relieurs à la machine, assistants de laboratoire, vendeurs et enfin opérateurs de machines comptables. Dans beaucoup de pays, les salaires *horaires* étaient les mêmes pour les deux sexes. Cependant, pour piquer à la machine des chemises d'homme en coton, les femmes de Hong-Kong (photo ci-dessous) et celles de Hongrie gagnaient de 6 à 8 pour cent de plus que les hommes. Mais dans 12 pays il eut fallu réévaluer le salaire des femmes pour qu'il soit équivalent à celui des hommes : la marge oscillait de 0,7 pour cent en Italie jusqu'à près de 40 pour cent à Madagascar. Pour les fileuses (voir photo page 20), sauf la Hongrie où les femmes gagnaient en moyenne 5 pour cent de plus que les hommes, dans les pays où la différence de salaire était pratiquée elle allait de - 5 pour cent (Algérie, Hong-Kong) à 30 pour cent (Honduras, Ile Maurice, Vénézuéla). Les traitements *mensuels* ont également été examinés. Dans ce cas, la plupart des pays — tant industrialisés qu'en développement — rémunéraient de manière équivalente le travail des hommes et celui des femmes (pour les assistants de laboratoire : 31 pays ; vendeurs dans une épicerie de détail : 39 pays ; opérateurs de machines comptables : 36 pays). On trouve cependant des différences considérables.

SUITE PAGE 20

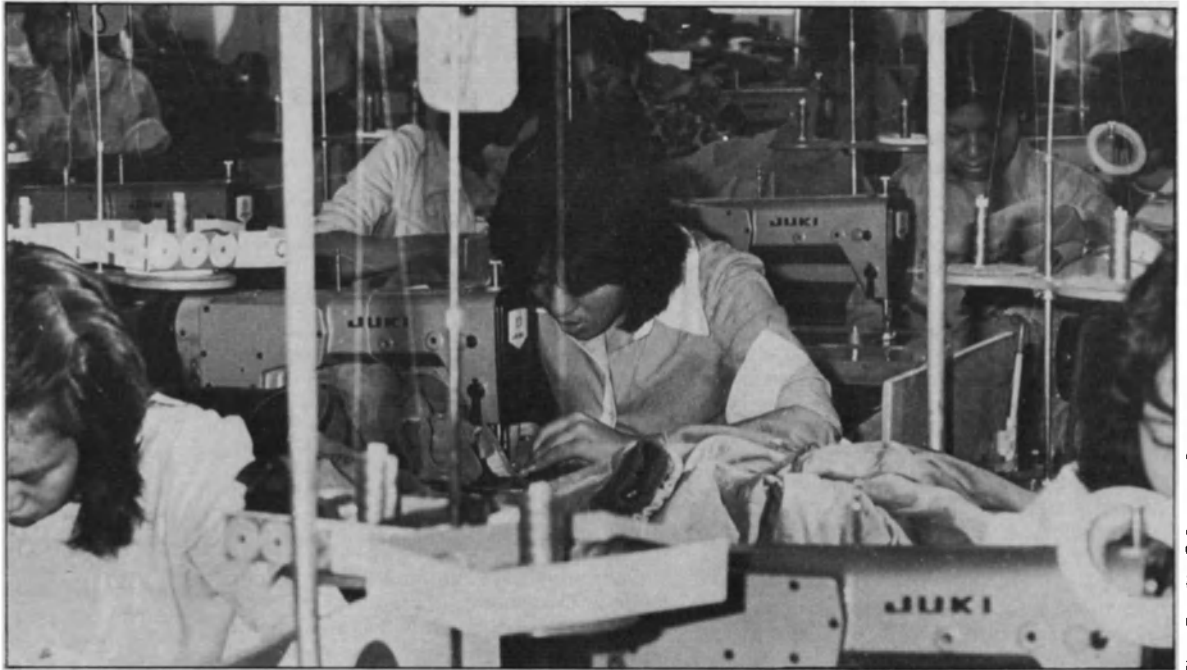


Photo Tom Blau © Parmage, Paris

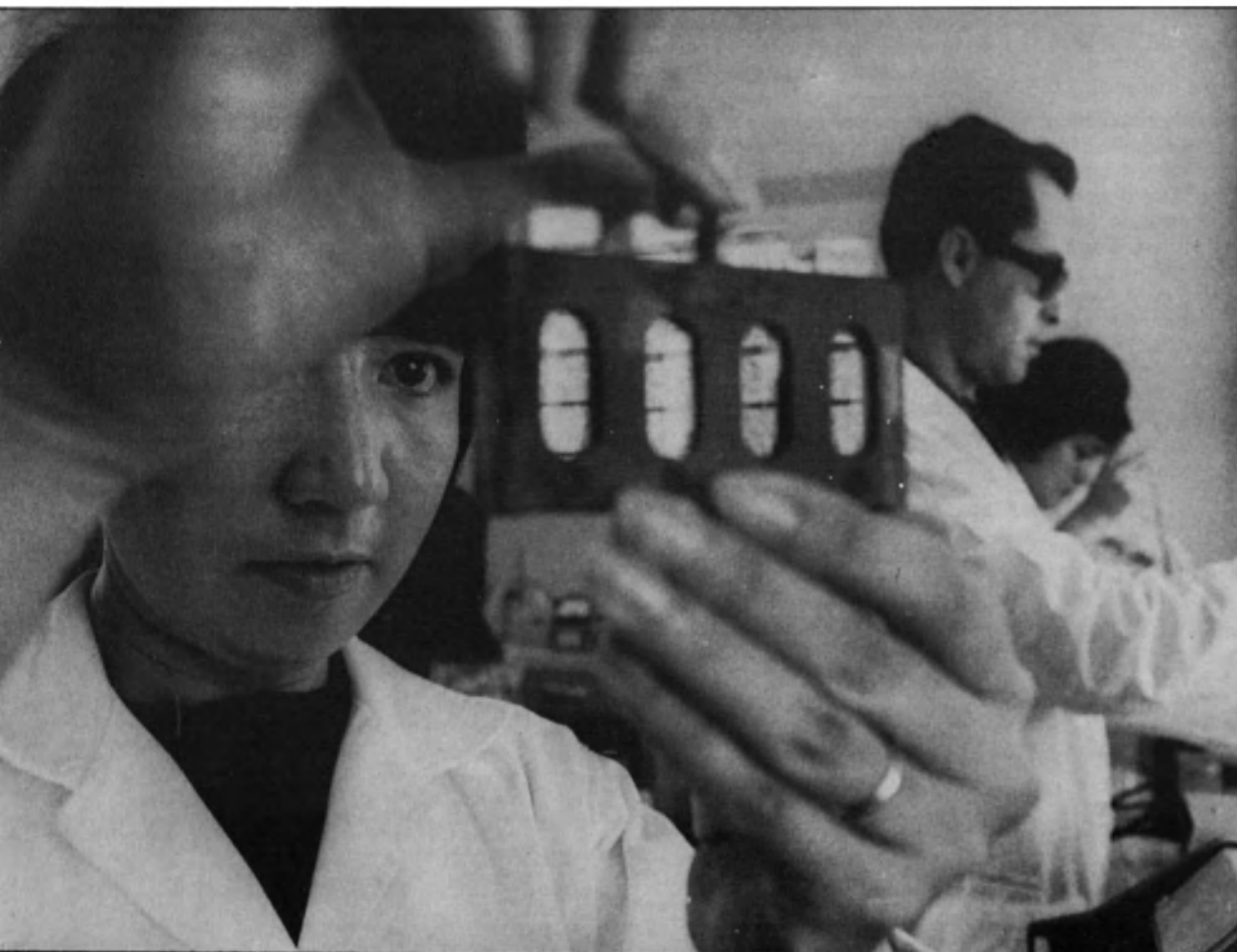


Photo P. Larsen © Parmage, Paris

## A TRAVAIL ÉGAL...

seulement le métier d'assistant de laboratoire (voir photo page 19, en bas) rapportait moins aux femmes qu'aux hommes : Pérou — 7 pour cent ; Norvège et Venezuela — 20 pour cent environ. Le manque à gagner pour les vendeuses en épicerie de détail était sensible au Canada, en Finlande, en Irlande (Dublin), en Malaisie (Sarawak) et au Mali. Il dépassait 30 pour cent dans certains pays dont Chypre, le Maroc et le Venezuela. Pour les opératrices de machines comptables, l'enquête signale que certains pays rétribuaient les femmes jusqu'à 20 pour cent de moins que les hommes et qu'à Hong-Kong, le maximum de salaire d'un homme dépassait de 30 pour cent celui des femmes.

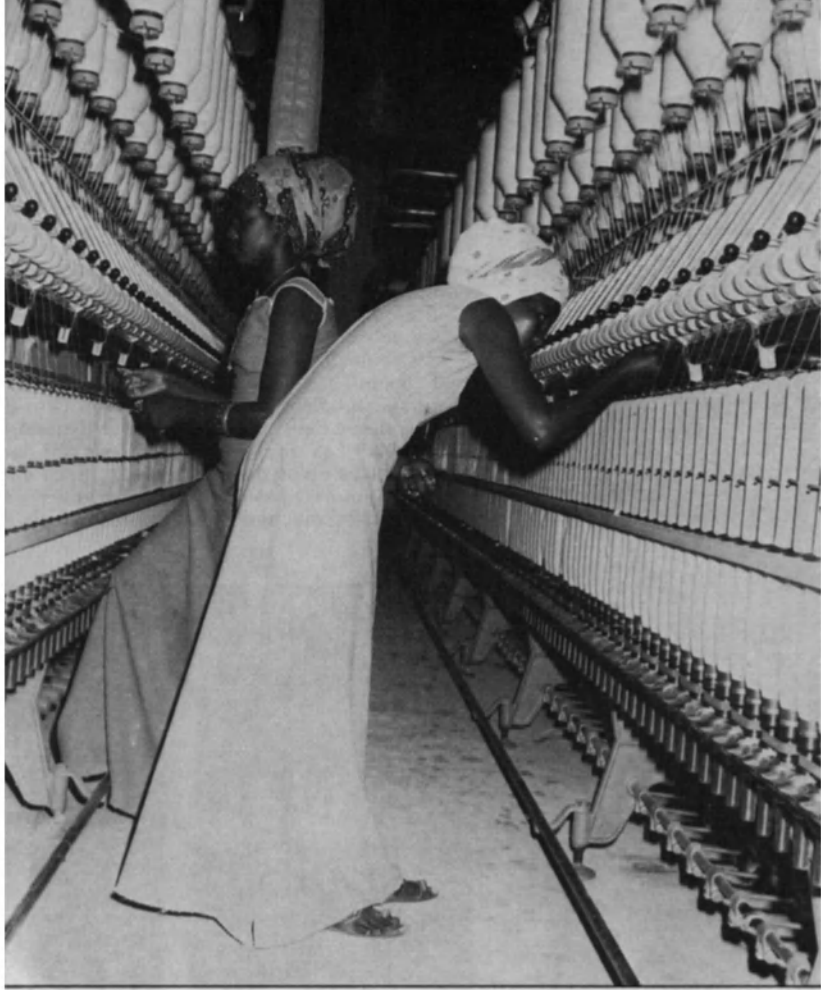


Photo © Filet, SIPA, Paris

ces d'effectifs de plusieurs millions de personnes en Europe. Lorsque le secteur agricole est important, les résultats de ces variations de définition peuvent être surprenants : ainsi, d'après les statistiques, la proportion des femmes actives est en Turquie une des plus élevées et en Grèce une des plus basses d'Europe. Passant de Turquie en Grèce, a-t-on vraiment l'impression que là la majorité des femmes travaille et que ici elle ne le fait pas ?

La marge d'erreurs d'appréciation du travail féminin est donc considérable dans chaque pays, mais plus grande encore quand on tente des comparaisons internationales. Les limites d'âge ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre pour le calcul de la population active ; on néglige de mentionner, dans les taux d'activité féminine, la proportion de travailleuses à temps partiel, etc. Or la proportion des femmes travaillant à temps partiel dans la main-d'œuvre féminine totale peut varier considérablement : 8,2 % en Belgique et 38,3 % en Grande-Bretagne par exemple.

Une société ne compte bien que ce qui compte à ses yeux, et le flou statistique qui entoure l'emploi féminin est une preuve que le rôle économique des femmes a été longtemps considéré comme marginal.

La part des femmes dans la population laborieuse vers 1975 était très variable dans le monde : elle était la plus élevée en U.R.S.S. (49,3 %), puis en Asie orientale (38,9 %), puis, presque à égalité, en Amérique du Nord (35 %) et en Europe (34,4 %). De 1970 à 1975, la proportion de femmes dans la main-d'œuvre totale a décliné en Afrique et en Asie orientale pour des raisons variées, et en U.R.S.S. où elle est passée de 51,6 % à 49,3 % parce que l'équilibre démographique entre les sexes, gravement rompu par les morts masculines de la guerre, se rétablit peu à peu. En Europe, la participation moyenne des femmes a augmenté légèrement, passant de 33,6 % à 34,4 %. Les projections jusqu'en l'an 2 000 du Bureau international du travail font apparaître une augmentation légère de cette participation d'ici à la fin du siècle.

Toutefois, cette moyenne de 34,4 % cache des disparités profondes entre les pays, disparités de niveaux de participation, et disparités d'évolutions. Un premier groupe de pays est constitué par les pays d'Europe de l'Est et du Centre, démocraties populaires et Autriche, où la part des femmes dans la main-d'œuvre totale dépasse

40 %, parfois largement (Tchécoslovaquie : 46 %). Il est intéressant de noter que cette proportion est en augmentation dans tous ces pays.

Dans trois pays nordiques (Suède, Finlande et Danemark), la proportion de femmes dans la population active a augmenté récemment de manière très nette (en Suède de 6 % en quatre ans) et s'établit aujourd'hui autour de 41 %. Mais cette importante population féminine active compte un pourcentage considérable de travailleuses à temps partiel (de 30 à 45 %). La Norvège est un cas à part : son niveau de participation féminine a été longtemps faible et n'atteignait encore en 1970 que 28 % ; l'accroissement ultérieur a été spectaculaire et le taux est aujourd'hui de 35,5 %.

Les pays de l'Europe de l'Ouest comptent à la fois des pays de vieille tradition de travail féminin et des pays à bas taux d'activité féminine. Au nombre des premiers : la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne fédérale, où la proportion de femmes dans la population active tourne autour de 38 ou 39 %.

La participation importante des femmes à l'activité économique dans ces pays est une réalité de près d'un siècle.

Les situations en Europe du Sud sont différentes et vont évoluer sans doute vers une augmentation. Ainsi, en Yougoslavie la participation féminine est passée d'un taux bas dans les années 50 (24 %) à un taux moyen en 1975 (33,9 %). L'Espagne et le Portugal avaient les taux les plus bas d'Europe (autour de 22 %), mais la participation à l'activité agricole des femmes y a été sous-estimée. Le nombre de femmes actives augmente en Espagne depuis cinq

ans. Le cas de l'Italie est des plus intéressants : vers les années 30, l'Italie a connu une proportion de femmes dans la population active qui avoisinait 38 % ; après la guerre, l'industrialisation et le changement du régime de propriété agricole ont fait tomber ce pourcentage à 26 % en 1974. Mais c'est une proportion très sous-estimée, surtout du fait de la fréquence du "travail au noir".

A l'intérieur du même pays, la participation des femmes à l'économie générale varie selon les régions de manière considérable. Leur rôle économique ne dépend guère de leur volonté. Quelle que soit l'économie d'une région, les hommes sont pourvus en priorité : s'il n'y a pas d'activités industrielles, par exemple. Ce sont eux qui occuperont les emplois tertiaires. Dans une mesure plus ou moins grande le filtre de l'emploi masculin détermine l'emploi féminin.

Très contrastée également apparaît la carte du chômage féminin selon les régions. D'une manière générale, en Europe occidentale, le chômage féminin est proportionnellement plus élevé que le chômage masculin. Mais il faut y ajouter un sous-emploi non connu, qui se révèle par exemple lors de la création de nouveaux emplois dans une région jusque-là à faible participation féminine. Découragées par avance par le manque d'espoir de trouver du travail, de nombreuses femmes ne s'inscrivaient même pas comme demandeuses d'emploi.

Depuis la révolution industrielle, on pratique volontiers — en fonction des tâches et des sexes — la distinction entre "métiers masculins" et "métiers féminins". Certains métiers sont ainsi devenus des ghettos pro-

fessionnels féminins, avec médiocre statut et moindre salaire.

Cette distinction souvent artificielle, c'est-à-dire non fondée sur des différences biologiques entre les sexes, est de plus en plus flagrante au fur et à mesure que la technologie permet un moindre recours à la force physique. Son caractère artificiel apparaît aussi quand on compare les branches ou métiers féminisés dans divers pays : l'imprimerie compte beaucoup de femmes en U.R.S.S. et est en France et en Belgique une chasse gardée masculine. La fourrure, le tabac, sont, selon les pays, des industries à dominante masculine ou féminine.

En vertu de quelles lois non écrites cette distribution des fonctions entre hommes et femmes ? Pour une bonne part, on peut dire que quand une fonction se dévalorise, elle se féminise, et que de même, quand une fonction se féminise, elle se dévalorise.

Par ailleurs, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes dans les fonctions subalternes. Leur promotion est plus rare et plus lente. Elles ont une "prédilection" pour les emplois tertiaires et les préfèrent souvent à des métiers industriels même plus rémunérateurs. Dans l'industrie, elles sont majoritaires dans les branches qui prolongent leurs fonctions traditionnelles : la confection, le textile et souvent l'industrie alimentaire (vêtir et nourrir). Elles ont des rendements supérieurs aux hommes quand on leur demande des mouvements de précision ; leurs cadences sont alors très rapides, mais la dextérité n'est guère payée nulle part. Contrairement à une affirmation qu'on retrouve souvent, ce ne sont pas les femmes qui "font les métiers les plus pénibles". Les métiers les plus durs (mineurs, marins-pêcheurs, ouvriers de fonderie, etc.) ainsi que les métiers les plus humbles et les moins engageants (boueux,

égoutiers, etc.) sont partout remplis par des hommes. Ceux-ci se trouvent occuper un beaucoup plus large spectre d'activités, des plus prestigieuses aux moins enviables.

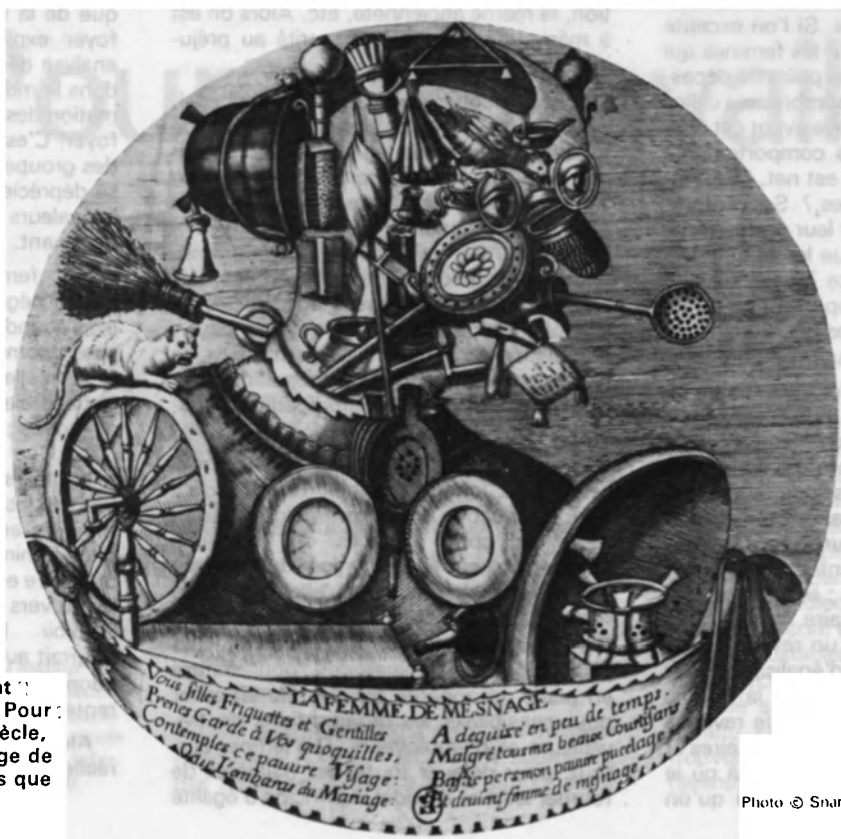
Dès l'âge scolaire, les idées de métiers, les aspirations des garçons sont beaucoup plus variées que celles des filles. Le choix des filles s'ordonne surtout autour de deux grandes fonctions : soigner et enseigner. On retrouve ces tendances partout, dans des pays aussi différents que l'U.R.S.S., l'Italie, la Suède, où l'environnement, les exemples, les valeurs proposées ne sont pas du tout les mêmes. La mixité ne semble pas favoriser des choix plus larges. A l'évidence, les conditionnements sociaux jouent là un rôle capital. Et, même si c'est un acte de foi plutôt qu'un vrai raisonnement, il faut briser les interdits et casser les stéréotypes. Un gros effort est nécessaire pour surveiller les livres de classe afin qu'ils ne véhiculent pas d'images stéréotypées de tâches ou de métiers masculins et féminins.

La maternité conserve une incidence importante et pose de très nombreux problèmes de rôles tant à la mère qu'au père et à la société : encouragera-t-on la femme à cesser son activité ? Construera-t-on plutôt des équipements d'accueil lui permettant de faire garder son enfant ? Lui permettra-t-on si elle s'est interrompue, de retrouver une activité plus tard ? Les attitudes des femmes elles-mêmes vis-à-vis du travail et de la maternité et les mesures prises en faveur de leurs deux rôles par la société où elles vivent, vont se combiner et se traduire par les courbes, différentes selon les pays, que dessinent les taux d'activité selon l'âge.

Partout, la prolongation de la scolarité entraîne une entrée plus tardive dans la vie active. Entre 20 et 55 ans, les taux d'activité féminine sont en hausse dans toute l'Europe, mais de manière fort contrastée :

dans les pays de l'Est, les femmes travaillent en principe toutes jusqu'à la retraite qui intervient pour elles plus tôt (à 55 ans) que pour les hommes et se trouve encore avancée si la femme a eu plusieurs enfants. Le modèle soviétique est net : à 20 ans, 85 % d'actives ; entre 30 et 50 ans, près de 90 % ; puis chute très rapide après 55 ans, où on tombe à 26 %, et à 7 % après 60 ans. Même si les définitions soviétiques d'activité sont très larges, c'est à l'évidence un modèle qui manifeste la priorité marquée donnée au rôle économique de la femme par sa profession sur son rôle d'épouse, de ménagère ou de mère. Les pays de l'Est tendent à suivre ce modèle avec des variantes. Pourtant des baisses démographiques rapides ont conduit certains de ces pays (Hongrie, Tchécoslovaquie, République démocratique allemande, Pologne), à permettre à la femme de s'arrêter, après la naissance d'un enfant, environ deux ans, sans compter un important congé de maternité. Cette interruption d'activité n'est pas payée pour le premier enfant, mais ouvre droit à une allocation à partir du second. Ainsi en Hongrie, en 1974, 229 000 femmes, soit 10 % du nombre total des femmes actives, se trouvaient en interruption de travail après une naissance. On peut juger, à ces mesures, qu'on a été amené à donner la priorité au rôle de mère.

A l'opposé, dans des pays comme l'Espagne, le Luxembourg, l'Irlande, les Pays-Bas, l'activité féminine commence dès la fin de la scolarité obligatoire et culmine à 20-21 ans. Cette "activité des jeunes filles" chute ensuite très brutalement : à 25 ans, 20 à 30 % seulement restent au travail, moins encore, après. On peut presque dater ainsi l'âge du mariage et de la première maternité, tant la chute d'activité est alors rapide ! Les rôles d'épouse et de mère ont ici nettement le pas sur les rôles profes-



... Et les besoins du ménage ont passé la promesse des fleurs... Pour le graveur sarcastique du 17<sup>e</sup> siècle, les ustensiles ont caché le visage de la femme aimée : elle n'est plus que servante !

sionnels. Il n'y a pas de reprise d'activité sensible après les maternités.

La Belgique, l'Italie et la Grèce ont également des courbes régulièrement descendantes après le pic d'activité des 21-22 ans, mais la baisse des effectifs est beaucoup moins rapide et moins nettement liée au mariage : le pourcentage des femmes mariées parmi les travailleuses est même particulièrement élevé en Belgique : 60 %.

En République Fédérale d'Allemagne, France, Grande-Bretagne, Suède, Danemark, les courbes d'activité féminine présentent, voilà quinze ans, deux "bosses" : un premier pic élevé vers 21 ans (70 % d'actives), suivi d'une baisse relative à l'âge des maternités, puis d'un relèvement après 35 ans ; un second maximum était observé vers 50 ans. Ces courbes rendaient compte pour de nombreuses femmes de la vie en trois phases successives : travail-maternité-travail. Dans ces pays, sauf en Grande-Bretagne, la situation a changé : le taux d'activité s'est élevé à l'âge des maternités, les jeunes femmes avec enfants se maintiennent de plus en plus souvent au travail. En Grande-Bretagne, le creux au moment des maternités subsiste mais la reprise ensuite est plus prononcée : la moyenne d'âge de la travailleuse britannique est relativement élevée.



UNE dernière remarque, rarement formulée : partout les femmes, qui vivent plus vieilles que les hommes en moyenne, terminent leur vie professionnelle plus tôt, sans que leur fonction maternelle puisse être invoquée. Si l'on excepte les agricultrices, rares sont les femmes qui s'attachent à leur travail au point de dépasser l'âge de la retraite, et nombreuses celles qui se retirent de la vie active avant cet âge. En comparaison avec les comportements masculins, le phénomène est net. Les femmes sont-elles plus lasses ? Se sentent-elles moins "définies" par leur profession ? Ressentent-elles moins que les hommes le traumatisme de la retraite ? Leur rôle de grand-mères est-il plus important qu'on ne le croit et joue-t-il dans ces décisions ? Les études sur ce sujet demeurent à faire.

Il est reconnu que les femmes d'agriculteurs exploitants sont les plus actives mais la fréquence de l'activité des femmes varie selon la catégorie socio-professionnelle de leur mari. Par rapport au salaire du mari, la proportion de femmes mariées qui restent au foyer dessine une courbe en U : elles sont proportionnellement nombreuses quand le mari gagne peu ; leur proportion décroît quand il a un salaire moyen ; elle remonte quand le mari a un revenu élevé. Loin d'être un facteur d'égalisation des revenus familiaux, le travail de la femme accentue parfois les disparités de revenus entre les familles des couches populaires et moyennes, puisque souvent c'est là où le mari a déjà un revenu convenable qu'on

voit le salaire de la femme apporter au foyer une autre contribution notable.

On s'aperçoit que la catégorie socio-professionnelle du mari est souvent plus déterminante que celle de la femme dans ce choix. Du reste, les rapports entre les sexes sont plus égalitaires dans les couches moyennes, et conservent certaines formes plus "patriarcales" dans les couches les plus pauvres et les plus riches de la population.

Les données sur la relation entre le nombre d'enfants, l'âge des enfants et le taux d'activité des mères sont rares. Mais elles sont concordantes.

On notera combien l'arrivée du troisième enfant a une incidence importante sur l'activité de la mère puisque 80 à 90 % des mères de trois enfants de moins de 15 ans ne sont pas salariées (même dans des pays comme la France et la Belgique qui sont les tout premiers pays d'Europe pour les possibilités de garde offertes aux enfants de 2 à 6 ans).

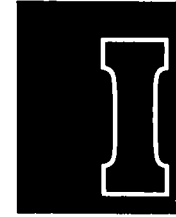
Les rémunérations représentent généralement la "valeur" qu'on accorde aux rôles professionnels des uns et des autres. Pendant longtemps, les sociétés européennes ont admis que les femmes fussent moins payées que les hommes : on considérait que c'était là une sanction de l'"infériorité" naturelle de la femme, ou de sa présence jugée "anormale" et néfaste dans le monde du travail rémunéré. Actuellement, nos sociétés récusent dans les principes ces disparités de traitement, mais elles n'ont pas disparu pour autant. Pourtant, en dépit des indignations et des proclamations, la question reste très mal connue du public.

Pour apprécier l'égalité ou l'inégalité de salaire pour un même travail ou un travail de valeur égale, il faut comparer des travailleurs des deux sexes, accomplissant les mêmes fonctions, ayant la même qualification, la même ancienneté, etc. Alors on est à même d'apprécier la disparité au préjudice du sexe.

L'application du principe "à travail égal, salaire égal" n'est pas aisée, en dépit de tous les instruments législatifs qui l'entourent : la Convention internationale du Travail n° 100 sur l'égalité de rémunération du Bureau international du Travail (1951) ; l'article 119 du Traité instituant la Communauté économique européenne ; les lois fondamentales incorporées aux articles de la Constitution de très nombreux pays ; des dispositions nationales permettant de réprimer les infractions par des sanctions, de recourir devant une juridiction compétente, etc.

L'énumération de ces lois et décrets serait trop longue ; signalons toutefois : a) que beaucoup ont été promulgués seulement au cours de ces dix dernières années ; b) que l'application du principe est d'autant meilleure qu'elle n'est pas récente : il faut du temps pour nettoyer toutes les conventions collectives de leurs dispositions discriminatoires, pour mettre en place un appareil de contrôle efficace, pour sensibiliser les organisations de travailleurs et d'employeurs. Du temps, surtout, pour déjouer toutes les manières de tourner la loi et de vider le principe d'égalité

de rémunération de tout son contenu en modifiant les définitions et les classifications professionnelles. Encore plus de temps pour persuader les femmes de leurs droits à poursuivre afin de faire reconnaître le préjudice qu'elle subissent, et ce, même si la situation de l'emploi est préoccupante.



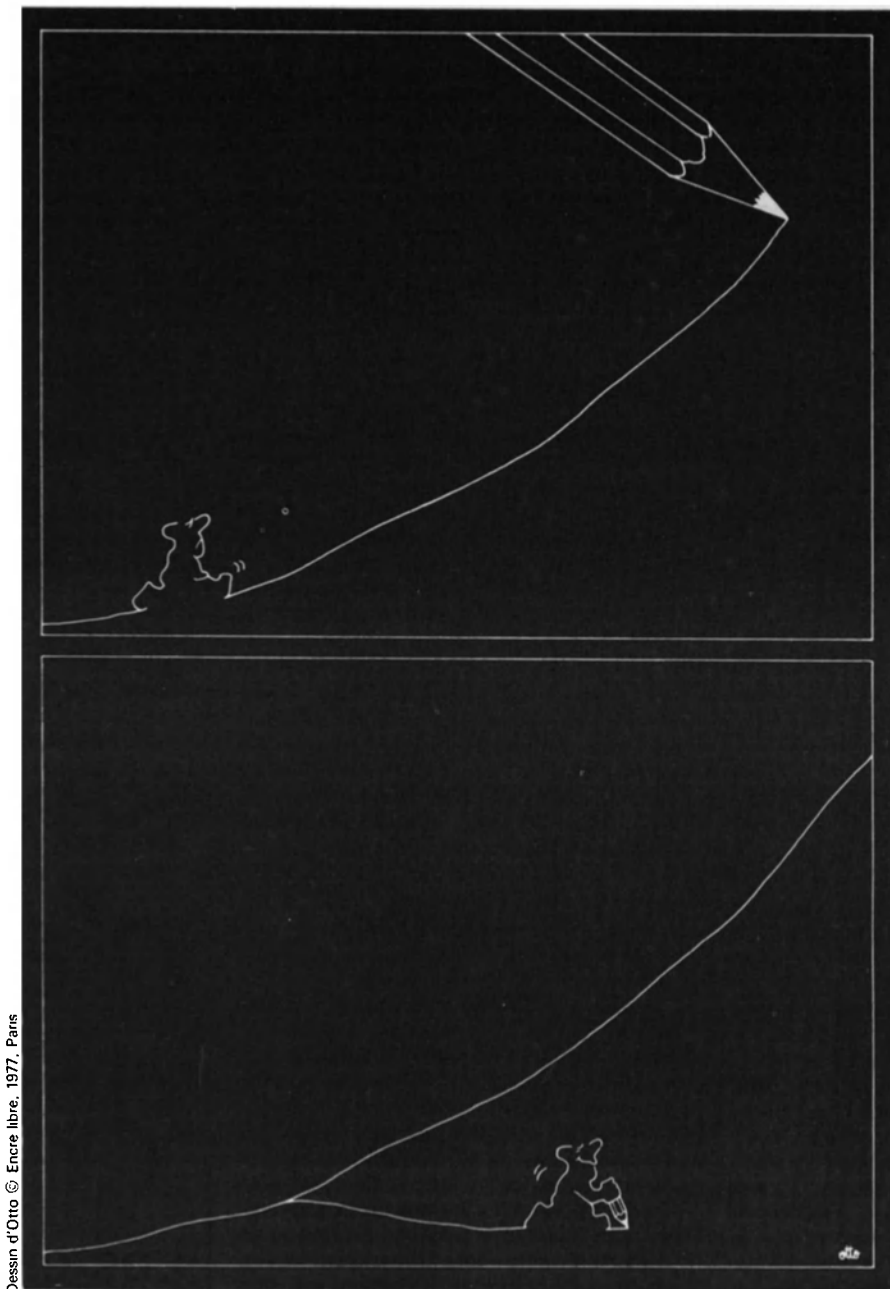
L'apparaît de manière évidente que nous avons assisté, durant ces dernières décennies, à un mouvement involontaire et volontaire vers une plus grande similitude des rôles masculins et féminins. Incontestablement, le statut et les rôles des femmes ont été une préoccupation des Etats, et la "crise de la condition féminine" semble avoir été et devoir être encore bénéficiaire aux femmes. Pourtant, il semble que, quels qu'ils soient, les rôles tenus par les femmes apparaissent assez vite aux sociétés non pas affectés d'un signe négatif, non pas négligeables, mais seconds par rapport aux rôles tenus par les hommes. Pourquoi ? Cela ne tient-il pas à une relative impossibilité ou incapacité où se trouvent les femmes d'exploiter leurs propres rôles en termes de pouvoir, à tout le moins en dehors du domaine de la vie privée où elles le font couramment ? Leurs analyses les conduisent souvent à souligner l'aspect négatif, infériorisant ou contraignant de leurs rôles plutôt qu'à chercher à les transformer en pouvoir conscient et organisé.

Les études d'attitudes les plus sérieuses font apparaître souvent que les femmes qui travaillent ne justifient pas leur situation par une apologie du travail mais par une critique de la vie au foyer ; et les femmes au foyer expliquent la leur plutôt par une analyse des dures aliénations des femmes dans le monde du travail que par une affirmation des pouvoirs de l'épouse et mère au foyer. C'est là une attitude assez classique des groupes infériorisés qui ont tendance à se déprécier en choisissant pour référence les valeurs et les performances du groupe dominant.

Les femmes pourraient certainement mieux négocier leurs rôles — ceux dont elles abandonnent l'exclusivité pour les partager, comme ceux qui leur ont été ouverts et dont elles font l'apprentissage — et elles obtiendraient plus que des protections aléatoires : des pouvoirs dans la vie publique. Une minorité y pense, une petite minorité seulement, et le calendrier a tourné, les temps ne seront peut-être pas toujours aussi favorables. Mais poser les rôles féminins en termes de pouvoir serait peut-être encore obéir au modèle masculin, tendu vers la conquête et l'affirmation d'un pouvoir. L'interchangeabilité des rôles pourrait aussi avoir d'autres effets, et faire adopter par les hommes des valeurs différentes, moins agressives et compétitives.

Alors les sociétés modernes auraient réellement innové.

Evelyne Sullerot



Dessin d'Otto © Encre libre, 1977, Paris

# Pour un travail à la carte

par Gösta Rehn

**GÖSTA REHN**, directeur de l'Institut de recherches-sociales de l'Université de Stockholm, a été d'abord directeur des Affaires sociales et de la main-d'œuvre à l'OCDE. Une étude plus complète sur le sujet est parue dans Informations OIT, Genève (vol. 14, N° 1, 1978).

**L**E temps qu'on passe au travail peut s'évaluer de diverses manières : en nombre d'heures par jour ou par semaine ; en nombre de jours par mois ou par années ; en nombre d'années d'activité en regard des années d'études et de retraite.

L'usage veut que ces rapports soient fixés séparément et de manière rapide, laissant peu de latitude à l'idée que des individus ou des groupes d'individus différents pourraient souhaiter utiliser leur temps de manières différentes.

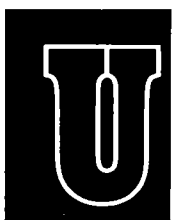
Quoi qu'il arrive, toute demande de dérogation aux normes établies est soumise à des investigations et à autorisation. Pour

obtenir de la société une aide particulière en matière d'études ou de formation, il faut prouver que l'on est ou bien très doué et stable ou bien au contraire vraiment très arriéré et instable. Pour obtenir une pension de retraite anticipée, il faut démontrer que l'on n'est plus capable de travailler. Il convient de demeurer fort et en bonne santé non seulement pour pouvoir travailler, mais encore doit-on pouvoir surmonter tous les obstacles légaux, administratifs ou sociopsychologiques si l'on veut poursuivre une activité, passé l'âge normal de la retraite. Et même dans ce cas, on pourra se trouver pénalisé par des impôts sur le revenu supplémentaire comparables à ceux

perçus sur les revenus d'un milliardaire ! Quant à ceux qui n'ont pas utilisé tous leurs jours de congé de l'année avant une certaine date, ils les perdent tout simplement.

L'existence des régimes de sécurité sociale et d'autres systèmes généraux qui assurent le maintien d'un certain revenu durant toutes les périodes où l'on ne travaille pas, pourrait cependant constituer la base d'un choix plus libre et plus vaste.

Les diverses formes de revenu garanti, y compris le système de financement des études basé sur l'impôt, pourraient être combinées en un système unique de "droits de tirage" négociables. Les actifs accumulés sur chaque compte individuel de sécurité sociale seraient à la disposition de leur propriétaire qui pourrait y puiser quand il le voudrait pour en faire ce qu'il voudrait.



Un crédit de base pour des études complémentaires après l'enseignement obligatoire pourrait déjà être alloué à chacun comme "fonds de départ". Mais ceux qui préféreraient entrer directement dans la vie active plutôt que de poursuivre des études supérieures durant quelques années, ne perdraient pas pour autant leur droit à ce crédit. Ils le retrouveraient sous la forme de "droits de tirage" supplémentaires le jour où ils voudraient utiliser leur fonds. On supprimerait du même coup quelques inégalités actuelles : ainsi certains qui ont poursuivi de longues études aux frais de la communauté reçoivent, aujourd'hui, des pensions élevées sur la base d'un nombre réduit d'années de travail, alors que c'est l'inverse pour ceux qui ont peiné et versé leur cotisation aux caisses de retraite, toute leur vie durant, de 16 à 65 ans.

Avec de tels "droits de tirage" généralisés, chacun pourrait choisir, par exemple, de travailler jusqu'à un âge avancé pour retirer une pension élevée ou bien la solution inverse : prendre une "retraite temporaire" en gardant le droit de reprendre son travail ; accumuler des jours de congé pour pouvoir les utiliser plus tard à l'étude ou aux loisirs, voire à l'accroissement de sa pension, ou encore interrompre sa carrière normale pour parachever sa formation aussi bien qu'interrompre ses études pour entreprendre une activité professionnelle. Chacun pourrait ainsi choisir à sa guise, sans que personne vienne s'enquérir de la "légitimité" de l'emploi de ses propres fonds.

Dans un tel cadre, l'intéressé pourrait consulter à tout moment l'état de son compte de "droits de tirage", exactement comme celui d'un compte bancaire, à cela près toutefois que la valeur en serait en quelque sorte garantie par l'Etat contre l'érosion monétaire, en raison du fait que les contributions généralisées suivraient automatiquement les mouvements inflationnistes, comme c'est déjà le cas dans

nombre de systèmes d'assurance sociale. Il resterait naturellement entendu que l'on ne pourrait épuiser complètement son avoir qui devrait rester suffisant pour garantir une pension décente et éviter d'être un jour à la charge de la communauté des contribuables.

On pourrait également envisager d'offrir certains avantages à ceux qui utiliseraient leurs "droits de tirage" d'une manière utile à la collectivité. Ceux qui par exemple, choisiraient de poursuivre des études ou de prendre un long congé durant une période de moindre demande dans leur branche d'activité, économisant ainsi des allocations de chômage. La formation en vue d'acquérir des qualifications supérieures pourrait être elle-même encouragée et récompensée, surtout si elle devait déboucher sur la reconversion de l'intéressé depuis un secteur touché par le chômage vers un autre connaissant une pénurie de main-d'œuvre.

Cette idée n'est pas une utopie. La "retraite à la carte" sous diverses formes est déjà une réalité. En Suède, la cinquième semaine de congés payés nouvellement acquise peut être reportée d'une année sur l'autre de sorte que le travailleur peut, s'il le désire, prendre neuf semaines de congé d'affilée au bout de cinq ans. En Australie, le "congé pour service prolongé" est entré dans les mœurs.

L'élévation continue des revenus réels incite l'opinion à demander une réduction progressive de la durée du travail. Mais ce souhait revêt des formes diverses selon les personnes, et il n'est pas possible de réduire d'un trait de plume la durée hebdomadaire du travail, d'accroître le nombre des jours de congé, d'augmenter le temps consacré aux études et tout à la fois d'avancer l'âge de la retraite. Nul n'apprécierait en effet les limitations de revenus qui s'ensuivraient et les lourdes taxes nécessaires pour financer le maintien du revenu de chacun. Mais une telle limitation d'ensemble du revenu ne serait pas gênante dès lors que chacun pourrait librement choisir la forme de réduction du temps de travail qui lui convient et qui serait financée à partir de son propre compte de "droits de tirage" dans le cadre d'un système général d'assurances sociales.

Une telle liberté pourra créer à certains égards des difficultés dans les processus de production, mais elle pourra aussi se révéler utile. Des systèmes d'horaires souples bien organisés n'ont-ils pas déjà contribué à réduire l'absentéisme et à stabiliser la main-d'œuvre ? En coordonnant systématiquement ce régime avec les mouvements du marché du travail, en offrant des avantages à ceux qui seraient disposés à utiliser leurs "droits de tirage" d'une manière qui contribue à maintenir l'équilibre du plein emploi, on rendrait service aux travailleurs comme aux employeurs, et la réduction du temps de travail deviendrait économiquement plus facile à réaliser.

Liberté individuelle et efficacité technique et économique sont parfois des valeurs concurrentes. Il appartient précisément aux responsables des politiques économiques et sociales d'élaborer des méthodes grâce auxquelles de telles valeurs pourraient se conjuguer au lieu de s'opposer.

Gösta Rehn

# Le savoir n'a pas de prix

Les enseignants sont parmi les salariés les moins bien payés





Photo Satyan, Unicef

**D**ANS les pays développés, comme dans ceux en développement, les instituteurs en début de carrière sont souvent moins payés que les ouvriers occupant leur premier emploi dans l'industrie.

L'influence des instituteurs (à eux tous, ils représentent plus de 2 % de la population active) influence le climat économique et social d'un pays pour une quarantaine d'années. Et pourtant, il faut à un instituteur au moins trente ans — souvent juste avant la retraite — pour rattraper l'ouvrier sur l'échelle des salaires, bien longtemps après que ses premiers élèves soient arrivés sur le marché du travail.

Ainsi le dit une étude effectuée en 1978 par le BIT sur la rémunération des enseignants, portant sur 70 pays et passant en revue les méthodes utilisées pour déterminer les salaires des instituteurs en les comparant avec ceux d'autres professions.

L'augmentation progressive des salaires, les compensations accordées, la difficulté de recruter dans les zones isolées ou dans les grandes villes, voilà quelques-uns des facteurs qui influent sur la rémunération des instituteurs. Mais ces considérations varient d'un pays à l'autre et, parfois, dans un même pays, d'une ville à l'autre. Il est donc impossible d'établir des règles absolues sur une échelle globale.

Pour arriver à une comparaison valable au plan international, il est apparu utile, cependant, de mettre en regard les salaires moyens perçus dans l'industrie avec ceux des instituteurs débutants.

D'après les statistiques des 27 pays pour lesquels on possède, pour l'année 1976, des données détaillées (ils représentent 1,9 milliard d'habitants), c'est le Canada qui offrait, à leur début de carrière, les plus bas salaires à ses instituteurs : 44 % de moins que la moyenne dans l'industrie. Audessous de cette moyenne on trouvait également le Japon (35 % de moins), l'Angleterre et le Pays de Galles (32,5 %) et la Norvège (5 %).

Le Nigéria, lui, offrait aux instituteurs les meilleures conditions : 144 % de plus qu'aux travailleurs de l'industrie, tandis que les instituteurs de Suisse (canton d'Argovie) gagnaient 27 % de plus que les ouvriers et ceux de la République fédérale d'Allemagne gagnaient aussi 14,3 % de plus.

Si l'on considère, sur une base identique, les chiffres de 1975, on constate que, cette année-là, c'est en Argentine que l'instituteur débutant était le plus favorisé. Son salaire dépassait de 60 % celui de l'ouvrier. A la même époque, le Danemark lui offrait 30,1 % de plus également ; au contraire, l'Italie lui donnait 41,8 % de moins qu'à l'ouvrier, l'Autriche 33,6 %, le Kenya 28,7

et l'Australie (Nouvelle-Galles du Sud) 19,6 % de moins également.

Parmi les pays où les données statistiques ne remontent pas au-delà de 1974, c'est le Mali qui offrait les meilleures conditions aux instituteurs débutants : 12,7 % de plus qu'aux ouvriers de l'industrie. La Belgique leur offrait 6 % de plus et la France 4,8 %. Aux Philippines et à Sri Lanka, instituteurs et ouvriers touchaient en gros le même salaire. En revanche, en 1974, l'instituteur avait 3,7 % de moins que l'ouvrier en Nouvelle-Zélande, 11 % de moins en République arabe syrienne, 18,9 % de moins en République démocratique allemande et 34,2 % en Zambie.

Les statistiques pour les Etats-Unis et l'URSS couvrant la décennie 1965-1975, ont été comparées sur la base d'un salaire moyen. Aux Etats-Unis, les salaires moyens des enseignants du primaire et du secondaire dépassent légèrement — environ 5 % — ceux des ouvriers de l'industrie sur l'ensemble de la décennie.

En URSS, au cours de la même période, les enseignants en général ont touché des salaires moyens inférieurs à ceux des ouvriers et, en 1975, la différence atteignait 26,5 %. Cependant, les chiffres ne tiennent pas compte des avantages consentis aux enseignants : logement, services sociaux, etc. En outre, en 1977, le gouver-



nement a augmenté de quelque 18 % les salaires des enseignants.

Mais l'un des problèmes les plus préoccupants, au cours de la dernière décennie, a été la défense du pouvoir d'achat des enseignants devant l'inflation. Les méthodes pour mesurer la périodicité et le montant de l'augmentation du coût de la vie vont des accords ponctuels jusqu'aux enquêtes régulières que peuvent mener des organismes gouvernementaux autonomes, comme c'est le cas au Japon. L'intervalle entre les enquêtes varie : deux ans ou plus dans certains cas ou beaucoup moins, trois mois comme en France, par exemple. Cependant, dans les pays pour lesquels des évaluations valables ont été possibles, il est évident que le pouvoir d'achat des enseignants marque une tendance générale à l'augmentation, même si, parfois, l'intervention des gouvernements a été nécessaire pour y parvenir.

Bien que l'étude du BIT ne tire pas de conclusions, certaines tendances semblent se dégager. Sur plusieurs années, on constate que la différence s'est réduite, d'une part entre les salaires des enseignants du primaire et du secondaire et, d'autre part, entre les niveaux supérieur et inférieur des échelles de salaires. Cela peut se justifier du



point de vue social, mais risque de refroidir l'enthousiasme en vue d'obtenir des qualifications plus élevées, et peut provoquer, par conséquent, indique l'étude, une détérioration générale du niveau de l'éducation.

On constate aussi que, dans certains systèmes, les enseignants diplômés du secondaire, comme ceux du primaire, perçoivent, en début de carrière, des salaires moyens inférieurs à ceux offerts dans l'industrie.

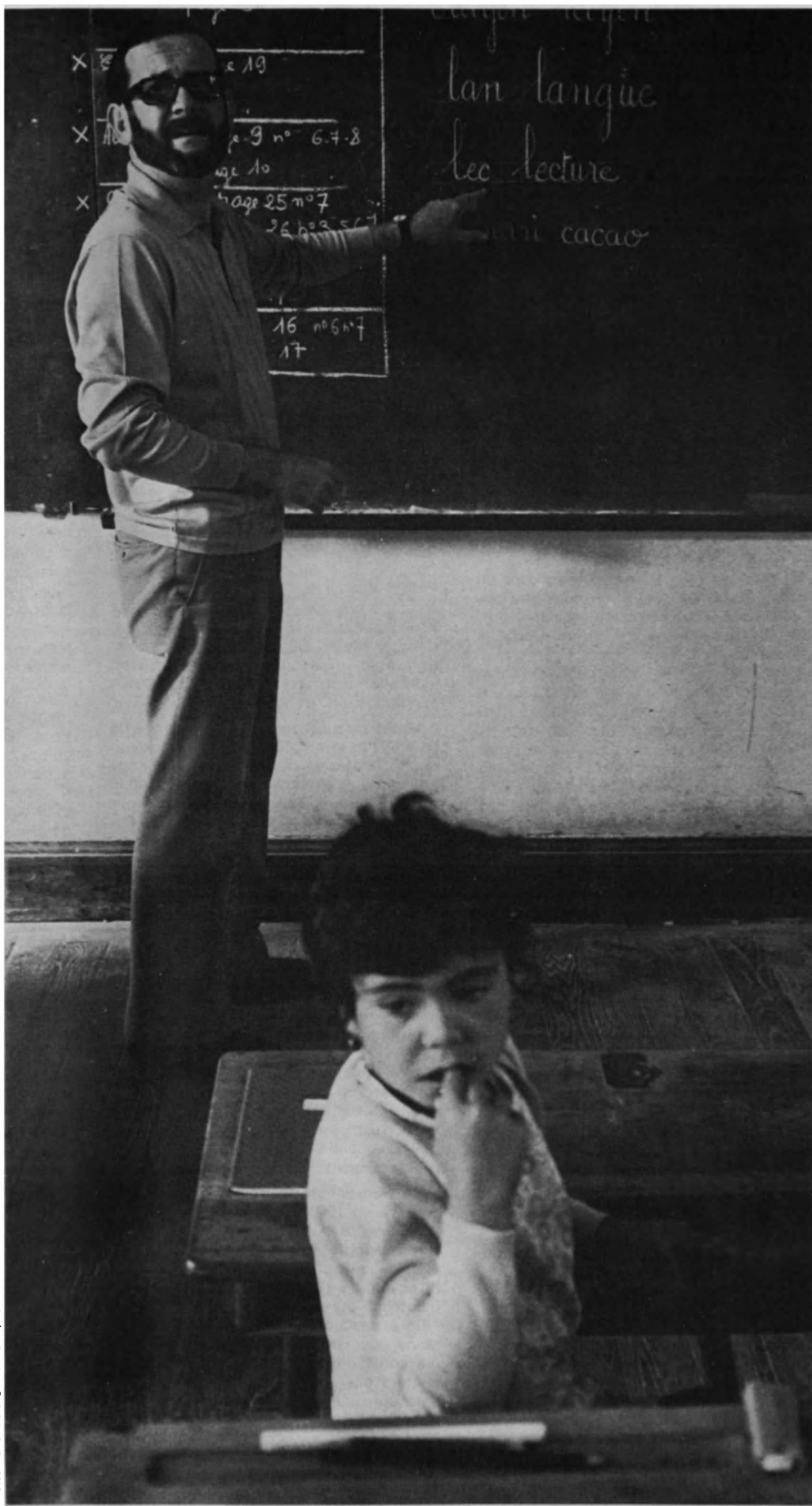
Avec l'essor des techniques audiovisuelles, de l'enseignement programmé et de manières nouvelles d'aborder les sujets traditionnels, la profession d'enseignant est devenue plus complexe et plus astreignante, et les organisations professionnelles demandent de plus en plus qu'il soit tenu compte de ces nouvelles responsabilités, particulièrement sur le plan des rétributions.

Le salaire que perçoivent les enseignants est le reflet de l'importance que la société accorde à leur profession. L'étude souligne que la question se pose souvent en ces termes : "Le pays peut-il se permettre de payer ?", mais aussi qu'elle pourrait se poser en d'autres termes : "Le pays peut-il se permettre de ne pas payer ?".

Après la famille, l'enseignant est celui qui a le plus d'influence sur les générations qui montent. □

Cette étude figure dans *Informations OIT*, le bulletin de l'Organisation internationale du travail, Genève (vol. 13, N° 5, 1977).

“L'influence d'un professeur se propage à l'infini, et lui-même serait bien incapable de dire où elle s'arrête” a écrit l'historien américain Henry Adams (1838-1918) dans *L'éducation d'Henry Adams*, sa très belle autobiographie. En dépit de l'influence considérable exercée par les enseignants et du nombre croissant de ceux qu'ils doivent former, le statut économique des professeurs, un peu partout dans le monde, laisse beaucoup à désirer. Une étude de l'OIT révèle que le salaire des jeunes enseignants, dans certains pays, est inférieur aujourd'hui à ce que gagnent des travailleurs à demi-formés dans leur premier emploi ; et ils ont peu d'espoir de les rejoindre sur l'échelle des salaires, sinon au moment de prendre leur retraite. Nos documents montrent un professeur et ses élèves à Saint-Maurice d'Isbie dans le sud de la France. Deux fois par semaine les jeunes y abandonnent leurs livres et tournent le dos au tableau noir pour recevoir directement en pleine campagne une bonne leçon d'histoire naturelle.



Photos Pierre Allard © I N R D P , Paris

# Le créateur et ses droits à l'heure des communications de masse

par **Henri de Saint-Blanquat**

**Y**aura-t-il encore des auteurs dans un siècle ? La question peut être posée. L'évolution actuelle des problèmes soulevés par ce qu'on appelle le "droit d'auteur" semble dessiner un avenir au moins incertain pour cette catégorie bien particulière d'êtres humains. Cela peut surprendre : jamais on n'a imprimé autant de livres, jamais le nombre des auteurs, littéraires ou non, n'a été aussi grand. Pourtant, l'explosion des moyens modernes de diffusion porte en elle-même une menace à l'égard de la propriété intellectuelle. On peut se demander si les auteurs ne vont pas être bientôt de quelque manière les victimes de la technologie.

C'est qu'ils reviennent de loin, nos auteurs. Au début du 18<sup>e</sup> siècle encore, un écrivain qui avait vendu son manuscrit à un "libraire", perdait tout droit sur l'œuvre : le libraire en disposait à son gré. Certes la notion de propriété littéraire est ancienne : les Romains la connaissaient. Ils reconnaissaient même la notion de propriété morale, si importante : les auteurs conservaient un certain droit de regard sur leur œuvre, même après l'avoir vendue.

Mais tout cela restait du domaine des conventions orales et des coutumes admises : on n'en trouve pas trace dans le droit. En fait, la propriété littéraire ne fera son apparition dans le droit, dans les lois et la juridiction qu'à la fin du 18<sup>e</sup> siècle. Alors seulement seront reconnus officiellement aux écrivains, à la fois le droit à une juste rémunération et des droits de propriété sur leur œuvre, même après la publication. Et cela n'a pas été sans mal.

Il a fallu beaucoup de procès pour que l'on commence à reconnaître de tels droits aux auteurs ; beaucoup de procès et même, en France, les signes avant-coureurs de la Révolution. En ce qui con-

cerne le domaine particulier des auteurs de théâtre, un passage de l'écrivain français Beaumarchais situe un moment de cette lutte : "On dit aux foyers de théâtre qu'il n'est pas noble aux auteurs de plaider pour le vil intérêt, eux qui se piquent de prétendre à la gloire. On a raison, la gloire est attrayante, mais on oublie que, pour en jouir seulement une année, la nature nous condamne à dîner 365 fois".

Mais il ne suffit pas qu'un pays décide de reconnaître la propriété littéraire et artistique, c'est-à-dire lui donne une existence juridique : cette reconnaissance ne protège que les auteurs nationaux et à l'intérieur des frontières. Ce que le 18<sup>e</sup> siècle avait fait apparaître, il appartenait au 19<sup>e</sup> d'en étendre la portée : non seulement faire reconnaître le droit d'auteur dans d'autres pays, mais surtout établir une véritable protection internationale — arriver par exemple, à ce que les œuvres d'un auteur italien soient protégées aussi bien en Islande et au Japon qu'en Italie même.

Cela n'allait pas de soi. On commença par des traités bilatéraux. On finit par des unions et conventions internationales : en 1886 est créée l'Union de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques — un accord européen à vocation universelle ; en 1889 est signée la première convention panaméricaine. Ce ne sera pas le bout du chemin : il est toujours possible de protéger mieux.

La Convention de Berne sera revue et corrigée en 1908, 1928, 1948, 1967, 1977. De nouvelles conventions panaméricaines seront adoptées jusqu'en 1946. En 1952, verra le jour, sous l'égide de l'Unesco, la "Convention universelle sur le droit d'auteur" qui sera elle-même révisée en 1971 et résoudra la difficulté due à l'existence de deux séries indépendantes d'accords internationaux. Mais elle ne supprimera pas pour autant les conventions antérieures : les Etats restent en effet libres d'adhérer à la Convention de leur choix ou à plusieurs des conventions existantes. Actuellement, certains Etats adhèrent seulement à l'Union de Berne, d'autres (ils sont 72) adhèrent à la Convention univer-

selle, d'autres à toutes les deux — ou à aucune. L'U.R.S.S., pour sa part, a adhéré à la Convention universelle mais dans la rédaction de 1952 seulement... On le voit : la protection littéraire, artistique et scientifique — car c'est de tout cela qu'il s'agit — reste une affaire complexe. Peut-être même le devient-elle de plus en plus.

Que doit-on protéger au juste, et comment ? Les réponses, comme les situations, diffèrent presque à l'infini. Le droit anglo-saxon protège seulement l'œuvre qui a donné lieu à une formalité de dépôt, d'enregistrement, à un acte notarié. Le droit européen "continental" tend à protéger, lui, le fait même de la création. Il y a donc là deux pensées juridiques différentes qui expliquent la longue co-existence de deux séries d'accords internationaux. D'autre part, les pays socialistes ont leur propre conception. Alors que les formules occidentales, quelles qu'elles soient, sont fondées sur la notion de propriété privée et suivent les lois du marché, dans les pays socialistes, en revanche, c'est l'Etat qui prend à sa charge la diffusion des œuvres. Dans ces pays, l'œuvre tenue pour une valeur culturelle a, dans certains cas, valeur d'échange et son créateur peut alors en disposer ; mais elle est considérée avant tout comme un instrument au service de la société : c'est ainsi qu'aucun droit ne saurait être perçu pour l'utilisation de l'œuvre dans l'enseignement.

A ces deux situations différentes vient s'en ajouter une autre, plus récemment reconnue : celle pratiquée dans les pays en développement. Ils doivent en effet, d'une part recourir à une importation massive d'œuvres intellectuelles, d'autre part, développer leur propre production : cela a conduit à leur accorder un certain nombre de facilités, donc à limiter en fait les droits d'auteur sur les œuvres diffusées dans ces pays.

Car le mot clef est bien celui de limite. On pourrait penser que, depuis deux cents ans, les œuvres de l'esprit sont de mieux en mieux protégées et que leurs auteurs peuvent donc en vivre de plus en plus. Cela

---

**HENRI DE SAINT-BLANQUAT**, *journaliste scientifique français, a publié de nombreux articles sur l'évolution des sciences humaines. Il est l'auteur de La vie en Europe (Hachette, 1970).*



Photo © Télérama, Paris

Si *Oedipe-Roi*, de Sophocle passait aujourd'hui à la télévision, la pièce toucherait, en une seule représentation, un public dont le nombre dépasserait la totalité des spectateurs qui l'ont vue au théâtre depuis qu'elle a été écrite, voilà 25 siècles. Ci-dessus, Oedipe dans le film du réalisateur italien Pier Paolo Pasolini. Une étude récente sur la condition des artistes dans le monde moderne menée par l'Unesco et le BIT met en relief le pouvoir très mince qui reste aux artistes sur leurs propres affaires. Ce qu'ils gagnent n'est pas à la mesure de l'usage commercial qui est fait de leurs œuvres.

n'est pas faux et des organismes comme l'Unesco travaillent à consolider cette tendance. Mais, en même temps, des limites apparaissent. Certaines menaces se font sentir. L'évolution présente du monde ne s'exerce pas toujours de manière favorable aux auteurs.

Les limites sont inévitables : jusqu'où s'étend la notion d'auteur ? Où passe la frontière entre le créateur, l'imitateur, le plagiaire, l'exécutant, l'interprète ? A quelles matières doit exactement s'appliquer le droit d'auteur ? Il n'est pas toujours facile de répondre. Plusieurs affaires plaidées ces dernières années le montrent.

La notion de droits d'auteur s'est peu à peu étendue, mais jusqu'où cette extension peut-elle aller ? En 1975, un tribunal français a été amené à juger si l'on pouvait considérer une formule de parfum comme une œuvre de l'esprit couverte par le droit d'auteur... Toujours en France, la reproduction de photographies sans autorisation

de leur auteur a pu donner lieu de longs débats et à des décisions contradictoires. Selon la loi française, en effet, il y a lieu de protéger "les œuvres photographiques de caractère artistique ou documentaire". Mais où commencent, où finissent l'artistique et le documentaire ?

On peut se demander aussi à qui doivent aller certains droits d'auteur. Les tribunaux des Etats-Unis ont eu à en décider au sujet d'une statue monumentale réalisée par deux soldats, à la demande des autorités militaires et pour servir d'emblème à un fort. Revenus à la vie civile, les deux réalisateurs demandèrent à toucher des droits d'auteur. Ils furent déboutés, l'armée ayant pris en charge le coût du projet et déchargé les réalisateurs de toute autre obligation. "S'il y a droit d'auteur, déclare le jugement, ce droit d'auteur est la propriété exclusive du gouvernement des Etats-Unis".

Quand y-a-t-il contrefaçon ? Là encore,

la discussion peut s'éterniser. Où commence le plagiat ? Il faut préciser que le droit d'auteur, en règle générale, ne protège pas des idées mais des réalisations : c'est l'œuvre, dans une forme donnée que l'on protège. Après le concours institué pour édifier à l'une des portes de Paris un monument à la mémoire du général Leclerc, un concurrent évincé intenta un procès en contrefaçon au gagnant. Ce dernier se défendit en disant qu'il s'était borné à reprendre l'idée de son concurrent : l'idée d'un "V" monumental et symbolique. Un premier jugement donna raison au plaignant et reconnut la contrefaçon. La Cour d'appel fut d'un avis contraire : puisque le second créateur n'avait repris que l'idée du premier, il n'y avait pas contrefaçon, la "vraie" contrefaçon, dans certains cas, restant elle-même difficile à prouver.

Ces exemples montrent sur quelles frontières se place l'exercice d'un droit à une époque donnée — la nôtre en l'occurrence.

# Les droits d'auteurs et l'ordinateur

Un ordinateur peut-il être musicien, traducteur, poète, architecte ? Son rôle dans la création d'une œuvre pose de graves problèmes de droits d'auteur. L'une des grandes difficultés consiste en effet, à trouver la ligne de démarcation qui, dans le processus de création, sépare l'intervention humaine de celle de l'ordinateur, quand celui-ci entre en action. Dans le cadre de la communauté internationale, l'Unesco étudie les principes directeurs qui permettraient de définir les droits d'auteur par rapport au rôle des ordinateurs. Voici, à droite, un graphisme réalisé sur ordinateur par une équipe d'artistes de la République fédérale d'Allemagne.

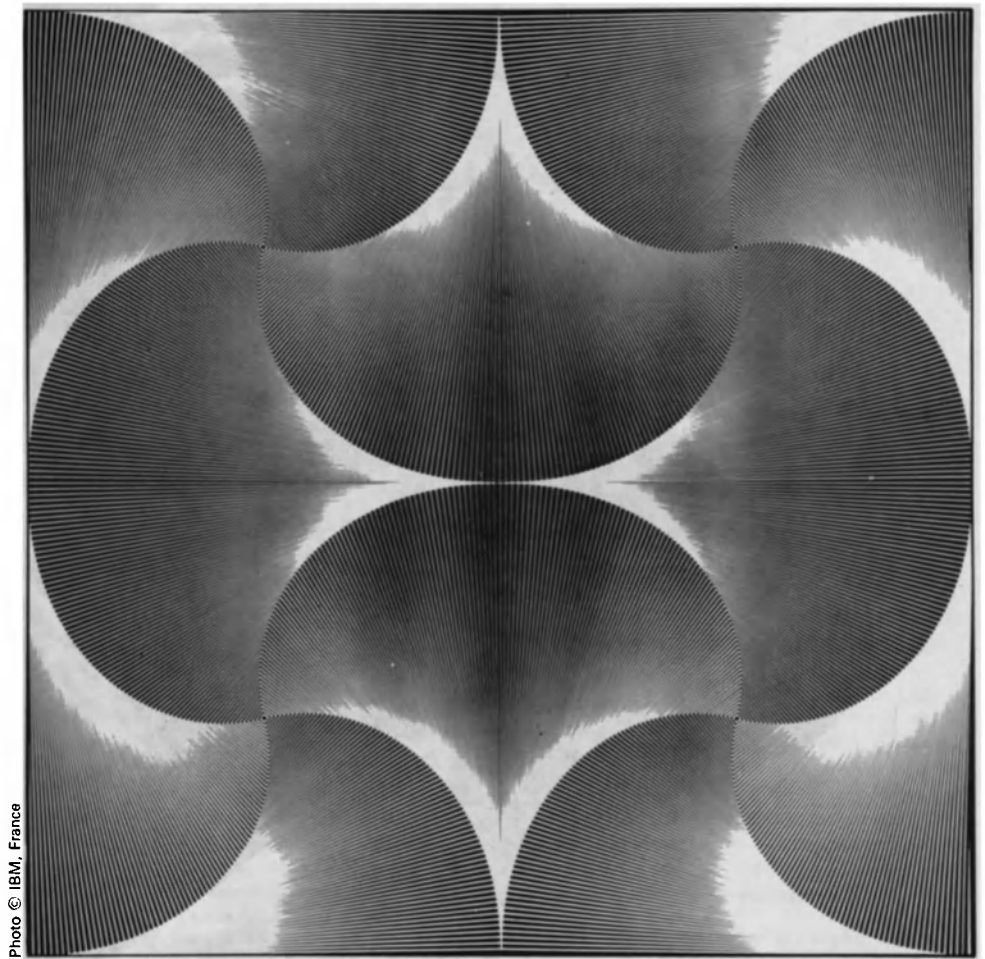


Photo © IBM, France

On y voit aussi qu'il s'agit là de frontières toujours mouvantes et toujours disputées. Face aux individus, aux auteurs et à leurs droits, il faut en effet tenir compte de la société, du public dont le "droit d'accès" aux œuvres doit être lui aussi défendu. Et il faut tenir compte encore des divers groupes de pression qui entendent avant tout défendre leurs propres intérêts. D'où la recherche perpétuelle d'un équilibre — jamais atteint — et une perpétuelle évolution des rapports de force.

Les traducteurs présentent un cas voisin de celui des auteurs : il a fallu attendre la Conférence générale de l'Unesco tenue à Nairobi en 1976 pour que puisse être adoptée une "Recommandation" sur la protection juridique des traducteurs et des traductions. Dans ses attendus, cette Recommandation rappelle qu'il y a loin des principes à la pratique. En principe, les traducteurs, en effet, sont protégés : par la Convention universelle sur le droit d'auteur, par certaines dispositions de la Convention de Berne, par certaines législations nationales. En fait, déclare pudiquement le texte adopté, "l'application pratique de ces principes et dispositions n'est pas toujours adéquate". Des mesures pratiques sont ensuite suggérées. C'est là un premier pas, timide. Il a demandé plusieurs années d'efforts.

Ce serait de toute façon une erreur de croire que l'on marche irrésistiblement vers une reconnaissance accrue de tous ces droits. L'exemple des pays en développement montre qu'il a fallu au contraire limiter en ce qui les concerne, les droits d'auteurs sur les ouvrages traduits ou importés de l'étranger : des facilités ou dérogations leur

sont accordées dans les conventions, de façon que ces pays puissent se procurer davantage de livres, en faire traduire un plus grand nombre, ce qui est pour eux une nécessité urgente.

Ces mesures répondent à un souci de moralisation — ou tout au moins à l'intérêt bien compris des pays développés gros producteurs de livres. Mais d'autres limites se dessinent qui viennent, elles, de la manière dont évoluent les techniques de communication.

S'il est aisé de reconnaître des droits d'auteur aux émissions de radio et de télévision, les choses se compliquent en effet lorsqu'interviennent les techniques de reproduction : en particulier les bandes et cassettes pour le monde des sons, les câbles et les vidéo-cassettes pour celui des images, les photocopies enfin pour celui des textes.

Là encore, les procès montrent bien où le bât blesse. Au début de 1974, le tribunal de Grande instance de Paris a jugé une affaire opposant les éditeurs français, et spécialement ceux qui s'occupent de science, au Centre national de la recherche scientifique. Le litige concernait la pratique des photocopies : au lieu d'acheter plusieurs exemplaires d'un ouvrage, les laboratoires et les bibliothèques préfèrent en acheter un seul et disposer d'une machine à photocopier. Quiconque veut étudier le texte va photocopier les pages dont il a besoin. Plus les clients de la photocopieuse sont nombreux, plus augmente évidemment le manque à gagner des éditeurs — donc celui des auteurs. Des procès semblables ont eu lieu aux Etats-Unis. Le CNRS français a certes

été condamné, mais de façon symbolique. Frapper davantage aurait signifié pour les tribunaux freiner l'accès aux œuvres. On s'achemine donc vers un compromis : les besoins des laboratoires et des bibliothèques sont généralement reconnus : ils demeurent d'ordre privé. Au delà commence le délit. Mais, on le voit : le droit d'auteur a bel et bien été limité.

Une autre affaire a concerné la radiodiffusion, plus précisément les postes récepteurs installés dans les chambres d'hôtel. Un procès a opposé à Paris la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) à un grand hôtel parisien soutenu par la fédération française de l'hôtellerie. Il s'agissait de savoir si des droits devaient être perçus pour les émissions de radio diffusées dans les chambres. Pour la SACEM, l'hôtel est un lieu public et doit donc payer des droits ; les hôteliers répondaient que les chambres d'hôtel sont des lieux privés. Le tribunal leur a donné raison... s'appuyant sur le fait que l'hôtelier n'intervenait pas dans la sélection des œuvres diffusées. Si par contre il avait placé quelque part dans l'hôtel un poste où les émissions auraient été retransmises dans les chambres, il aurait été condamné : la diffusion serait alors devenue publique... En Australie, un club organisateur d'une soirée dansante réservée à ses membres a ainsi été récemment condamné pour exécution musicale publique.

Mais beaucoup de problèmes n'ont pas encore reçu de solution. Ainsi la "piraterie" des disques par les cassettes : innombrables sont aujourd'hui les jeunes qui se prêtent des disques pour les enregistrer sur

bande magnétique. Et l'on ne peut rien contre : le public exerce son "droit d'accès" en profitant au maximum des nouvelles possibilités techniques. Des solutions existent dans certains pays : en République fédérale d'Allemagne, toute vente d'un magnétophone donne lieu au paiement d'un droit supplémentaire au profit des musiciens.

Parmi les questions non résolues, il faut citer toutes celles qui ont trait à la "nouvelle diffusion" des émissions. La situation n'est pas la même si la retransmission se fait par l'organisme d'origine ou par un autre. Dans ce domaine, il n'existe actuellement de solution ni pour la radio, ni pour la télévision par câbles, ni pour les vidéo-cassettes. Des comités gouvernementaux se sont réunis sous l'égide de l'Unesco et de l'OMPI (l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle) : au mois de juillet, on a discuté de la télévision par câble ; en septembre on a étudié la question des vidéo-cassettes... Ce qui est de plus en plus clair, c'est que les nouvelles techniques de diffusion permettent de plus en plus à n'importe qui d'avoir accès sinon à n'importe quoi, du moins à un nombre beaucoup plus grand d'œuvres de toute sortes. Et, en bonne morale, on ne peut guère songer à s'y opposer.

La multiplication des satellites rend le problème particulièrement aigu. Avec trois satellites de communication bien placés (géostationnaires), on couvre en effet toute la surface de la terre. Des pays ou des organismes non autorisés, non signataires des accords internationaux, peuvent alors capter facilement des émissions destinées à d'autres. Un "piratage" à grande échelle devient possible. Est-il évitable ? L'Unesco et l'OMPI ont fait adopter en 1974 une Convention spécialement consacrée à ce problème. Cette convention stipule, dans son article second, que tout Etat contractant s'engage à empêcher "la distribution sur son territoire, ou à partir de son territoire, de signaux porteurs de programmes par tout distributeur auquel les signaux (...) ne sont pas destinés..." A ce jour, 4 Etats ont signé la convention, qui n'est d'ailleurs pas encore entrée en vigueur. Il est vrai que la dimension du problème soulevé déborde le risque de piratage : certains réseaux d'émission puissants risquent de monopoliser l'écoute du monde entier.

Enfin les ordinateurs sont eux-mêmes la source de bien des difficultés. Qu'en est-il par exemple des programmes d'ordina-

## Protéger le folklore

Dans son cadre habituel, le folklore a une "croissance naturelle" qui lui assure son authenticité mais, transplanté hors de sa terre d'élection à des fins commerciales, il subit, du fait des moyens modernes de reproduction, les mêmes atteintes que les autres œuvres de l'esprit : plagiat, amputation, appropriation indue, contre-façon, exploitation illicite. Pour éviter que le folklore risque d'être ainsi dénaturé, des règles strictes doivent être appliquées sur le plan international. C'est ainsi que l'Unesco, avec l'appui d'autres institutions spécialisées comme l'Union de Berne, a mis la question à son ordre du jour. Sur notre photo, deux joueurs de "balafon" à Kahemba (Zaïre).

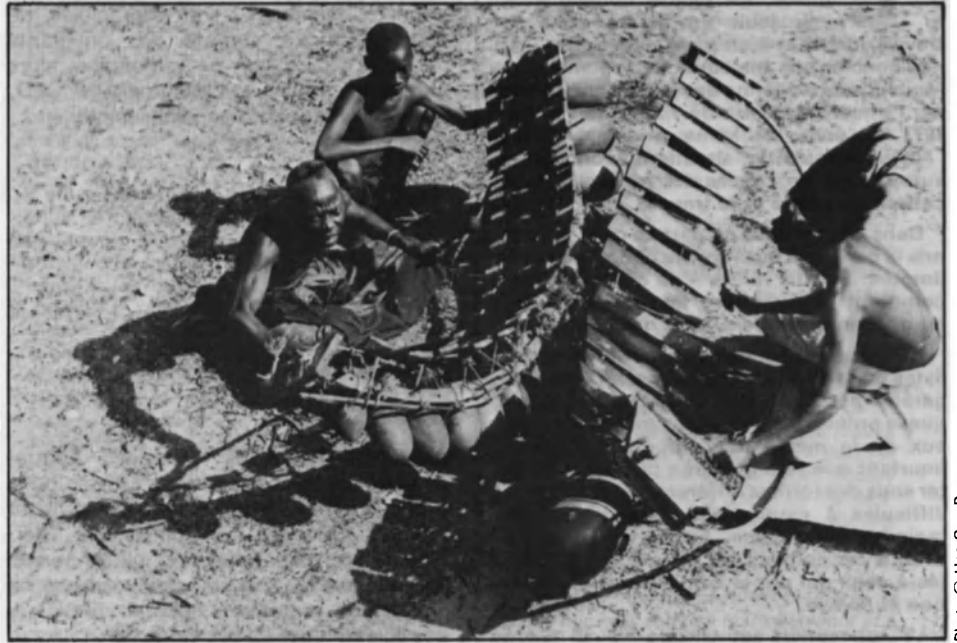


Photo © Hoo-Qui, Paris

teurs ? Comment les protéger juridiquement ? Relèvent-ils du droit d'auteur, ou du droit des brevets ? Faut-il créer un droit spécial ? L'OMPI étudie le problème. Mais ici aussi se pose la question de la reproduction. L'ordinateur, c'est en effet le triomphe de la documentation automatique : catalogues, répertoires, banques de données, citations, résumés, analyses, bientôt même des traductions automatiques ; les auteurs sont directement concernés. Ils risquent de se heurter durement aux propriétaires d'ordinateurs et aux producteurs de programmes. Car ces derniers tenteront évidemment d'échapper à toute revendication et, pour ce faire, useront de leur puissance.

L'explosion technologique actuelle, rappelle Marie-Claude Dock, qui dirige à l'Unesco la Division des droits d'auteur, avec ses promesses mais aussi les risques qu'elle fait courir, nous remet en mémoire l'apparition de l'imprimerie. Après Guten-

berg, les auteurs ont pour longtemps perdu tout poids face à la puissance nouvelle des imprimeurs-libraires. En il a fallu trois bons siècles pour qu'un droit leur permette de profiter effectivement des possibilités extraordinaires offertes par l'imprimerie. Or les problèmes actuels sont de même nature : ils conduisent à une multiplication exponentielle de la communication. C'est tant mieux : la diffusion des sciences et des cultures n'en souffrira certes pas. Mais les risques sont à l'échelle des promesses. De nouveaux pouvoirs économiques sont nés ou en train de naître et cela peut n'être pas sans effets sur les œuvres de l'esprit : "Les mêmes phénomènes conduisant aux mêmes solutions, le droit d'auteur, si l'on n'y prend garde, risque d'être absorbé, comprimé par des intérêts d'ordre économique". Or les auteurs doivent toujours dîner 365 fois par an s'ils veulent survivre.

Henri de Saint-Blanquat



Photo © Doug-McKenzie

## Musique pirate

Une véritable "piraterie du disque" lèse les droits des producteurs, auteurs, compositeurs et interprètes musicaux. Selon les estimations du BIT, cassettes et disques pirates ont représenté un marché de 500 millions de dollars en 1977. Les producteurs d'enregistrements estiment que 70 % des cassettes vendues au Royaume-Uni, 50 % de celles qui le sont en Italie et 5 % de celles qu'on trouve en France (musique arabe surtout) auraient été reproduites illégalement.

# L'Unesco, les jeunes et le droit au travail

**"C**OMME tous les autres humains, les jeunes doivent pouvoir jouir du même droit au travail créatif et bien payé", telle fut l'une des conclusions majeures de la Rencontre régionale européenne des jeunes, organisée par l'Unesco à Venise du 7 au 11 novembre 1977 et dont le thème principal était : "l'incidence de la situation économique européenne sur l'accès des jeunes à l'éducation, la culture et le travail".

Dans l'esprit de la plupart de ceux qui ont pris la parole, la question du chômage a prédominé. Sur dix millions de chômeurs que comptent actuellement les communautés européennes, un tiers, sont des jeunes.

De leur côté, les délégués des pays socialistes où le droit au travail est effectivement garanti par la constitution, ont fait valoir que le problème ne s'est pas manifesté chez eux de la même manière. Ils ont admis pourtant que si la question peut se présenter sous des formes différentes, parfois plus difficiles à cerner, elle n'est jamais de moindre importance. En particulier on a évoqué les emplois qui se révèlent inadaptés à ceux qui ont la compétence, l'éducation et l'envie.

La conception actuelle du travail a été mise en cause et les participants ont souligné que les jeunes ouvriers et employés sont particulièrement sensibles à l'ennui, à la frustration, au manque d'épanouissement qui caractérisent aujourd'hui beaucoup d'emplois. Ils ont le sentiment que le travail est partie intégrante de la culture et que l'éducation devrait en tenir compte.

Les participants ont formulé un certain nombre de recommandations tendant notamment :

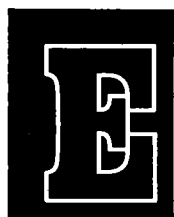
- à faciliter les échanges d'information et d'expérience entre les jeunes travailleurs d'Europe et des pays en développement ;
- à étudier le passage de l'école au monde du travail et le travail tel que le voient les jeunes, ainsi que la manière dont les communications de masse parlent de l'emploi ;
- à promouvoir l'adoption et la mise en œuvre par les Nations Unies d'un code de conduite destiné aux multinationales ;
- à organiser des rencontres internationales consacrées aux problèmes rencontrés par les jeunes travailleurs comme les nouvelles formes de formation professionnelle.

Afin de donner suite à la rencontre de Venise, le Programme de l'Unesco pour les jeunes accorde une attention plus soutenue aux problèmes des jeunes, leur travail et leur recherche d'un travail. Au début de 1979, une étude internationale portant sur les difficultés propres aux jeunes diplômés (du secondaire et de l'université) sera publiée. Un accord doit être conclu entre l'Unesco et le BIT pour que soit réexaminée la formation des jeunes en Afrique et son lien avec le travail. Enfin le renouveau des programmes de formation est à l'étude. Par l'éducation et la culture, ces programmes devraient normalement préparer les jeunes à une certaine mobilité, or ils se manifestent actuellement surtout par leur rigidité. Ils sont au centre des préoccupations de la communauté internationale et par conséquent aussi l'Unesco. □

## SUITE DE LA PAGE 17

recherche et le développement. Les programmes et les projets financés par les pays développés et qui sont à exécuter dans les pays en développement, pourraient être confiés à des ressortissants qualifiés de ces mêmes pays.

Le problème des compensations est particulièrement complexe car il est difficile d'établir clairement les causes et les effets de la migration, et de déterminer en termes statistiques sa portée. On manque de statistiques complètes et normalisées. Ces données, lorsqu'elles sont disponibles, ne tiennent aucun compte des émigrants retournant dans leur pays d'origine, alors que dans certains cas, selon la CNUCED, ils représentent 25 % de l'ensemble.



ENFIN, certaines contradictions peuvent apparaître en raison de la pratique habituelle consistant à enregistrer les immigrants en fonction de leur "dernière résidence permanente" plutôt que de leur nationalité. Ceci est grave, car pour ne citer qu'un exemple, il apparaît que 80 % des scientifiques et des ingénieurs pakistanais ayant immigré aux Etats-Unis en 1966, et 50 % de ceux entrés en 1973, résidaient déjà en dehors de leur pays d'origine. Dans de tels cas, par conséquent, l'usage du concept de "dernière résidence permanente" peut amener à sous-estimer le nombre d'émigrants quittant les pays en développement à destination des pays développés. Le Royaume-Uni, par exemple, est souvent considéré comme une escale pour les émigrants des pays en développement en route vers les Etats-Unis ou le Canada. Cette catégorie de migrants participe probablement pour une grande part au gonflement des chiffres concernant l'immigration et l'émigration au Royaume-Uni.

Il a été suggéré d'appliquer les mesures suivantes afin de résoudre le problème des compensations :

- paiement par les pays hôtes industrialisés, de contributions calculées en fonction d'une estimation de la valeur des immigrants qualifiés originaires des pays en développement (soit perçues directement sous forme d'impôts, soit provenant d'un partage des impôts déterminé par une formule concertée ; s'y ajouterait la possibilité pour les émigrants des pays en développement de verser des contributions volontaires et exonérées d'impôts à des organisations charitables de ces mêmes pays, et d'affecter — volontairement — jusqu'à 10 % des sommes versées aux pays développés au titre de l'impôt sur le revenu à des fins de développement) ;
- paiement par les émigrants qualifiés des pays en développement d'un léger impôt supplémentaire sur le revenu touché dans les pays développés (mettons un taux de 5 % sur une période ne dépassant pas 10 ans) ;

— création d'organes officiels spécialisés, créés en conformité avec un modèle à établir, et sujets à une révision constante selon les procédures reconnues internationalement. Ces organes seraient chargés de recevoir et de distribuer les fonds recueillis grâce aux mesures qu'on vient d'évoquer ;

— extension possible des facilités de financement compensatoire du Fonds Monétaire International tenant compte des ajustements dus aux fluctuations des revenus des émigrants.

Les dernières années ont connu un déclin du nombre des migrants depuis les pays en développement vers les pays industrialisés. Bien qu'il soit difficile de prévoir l'importance de l'exode des cerveaux au cours des dix prochaines années, on peut sans trop s'avancer estimer que ce déclin est dû à des facteurs de nature cyclique et temporaire. Par conséquent, la tendance future de cette migration dépendra, au moins en partie, de la relance dans les pays industrialisés. Et aussi probablement de l'économie des pays industrialisés qui restera structurellement dépendante de certaines compétences importées.

Le rapport préparé pour la Commission américaine des Affaires Etrangères de la Chambre des Représentants observe que "les prévisions concernant les besoins nationaux... semblent indiquer qu'à la fin des années 70 ou dans le début des années 80, on manquera de techniciens. Afin de répondre à leurs besoins, les pays industrialisés pourront compléter leurs disponibilités de main d'œuvre nationale par le recours aux émigrants des pays en développement".

Selon certaines estimations, un taux de croissance annuelle en République fédérale d'Allemagne, de 4 % entre 1978 et 1980, et de 3,5 % entre 1980 et 1990, rendrait nécessaire l'immigration d'environ 2 millions de travailleurs étrangers supplémentaires (qualifiés ou non) d'ici à 1990. Au Royaume-Uni le fonctionnement et le développement du Service National de Santé exigent l'immigration de 2 500 à 3 000 médecins étrangers par an.

"Le système actuel qui fait la main d'œuvre qualifiée voyager d'un pays à un autre est, pour une large part, hérité du passé" conclut l'étude de la CNUCED. "Ce système ne parvient pas à compenser équitablement pour les pays en développement la contribution qu'ils ont fournie — sous forme de main-d'œuvre qualifiée — aux pays industrialisés. Les diverses propositions exposées ci-dessus, destinées à corriger certains déséquilibres du marché international de la main d'œuvre ne sont pas nouvelles et n'exigent aucune modification des usages internationaux. Elles devraient n'être qu'une étape vers un élargissement des règles internationales tenant compte des intérêts des pays en développement qui restent grands fournisseurs de personnel qualifié". □

**Une importante étude est en cours sur le sujet sous l'égide de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED).**



# Nos lecteurs nous écrivent

## UN LECTEUR DÉÇU

Je suis abonné au *Courrier de l'Unesco* depuis 1969 et je lis toujours ses articles avec beaucoup d'intérêt, soit qu'ils traitent de sujets historiques ou d'autres comme la préservation du milieu naturel, l'éducation, le racisme et la discrimination raciale, etc.

Depuis que je lis votre revue, je souhaitais un numéro consacré à l'aviation. Aussi ai-je reçu avec beaucoup de joie celui d'avril dernier, "L'aviation, hier, aujourd'hui, demain". Mais sa lecture m'a laissé insatisfait. J'espérais vraiment qu'à cette occasion on raconterait l'histoire de l'aviation et celle de ceux qui l'ont faite, du moins les plus importants d'entre eux, leur œuvre et leurs découvertes. Ainsi auriez-vous rendu hommage à leur contribution au progrès de l'humanité. Mais je m'aperçois que la revue s'est attachée surtout à parler de ce que l'aviation représente aujourd'hui, de ce qu'on prévoit qu'elle représentera, et très peu de son histoire.

Merci quand même !

Amando Carnet Múnez  
Manzanillo, Cuba

## UN SOUHAIT EXAUCÉ

J'ai lu avec intérêt votre numéro de novembre 1977 intitulé "l'Afrique australe aux prises avec le racisme".

L'article de Karel Vasak m'a beaucoup intéressé : intitulé "la Déclaration des droits de l'homme, trente ans après", on y trouve le texte de la Déclaration universelle des Droits de l'homme.

Je crois que les lecteurs habituels du *Courrier de l'Unesco* aimeraient trouver des études semblables portant sur les Pactes, Déclarations et autres documents d'intérêt général émanant des Nations Unies et des organisations spécialisées qui en dépendent, ainsi que le texte des documents en question.

Andrés Rodríguez Gómez  
Pinar del Río, Cuba

*N.D.L.R. : Notre numéro d'octobre dernier, "A l'école des droits de l'homme", répond en partie à ce souhait. Outre les articles traitant différents aspects des droits de l'homme, celui intitulé "20 questions, 20 réponses" mentionne précisément la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle, le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, celui sur les droits civils et politiques, ainsi que le Protocole facultatif qui s'y rapporte. Dans le même numéro sont examinées quelques-unes des recommandations propres de*

*l'Unesco et les procédures adoptées par l'Organisation pour donner suite aux communications individuelles alléguant des violations prétendues des droits de l'homme qui relèvent de sa compétence.*

## S.O.S. TAJ MAHAL

Les amoureux de l'art et les écologistes du monde entier sont préoccupés du fait qu'une des merveilles de la planète, le Taj Mahal, "la poésie dans le marbre", qui se dresse à proximité d'Agra, va être inexorablement détruit par les fumées acides émanant d'une raffinerie de pétrole (d'une capacité de 6 millions de tonne) qui s'abattent systématiquement sur lui.

L'atmosphère de la région de la Mathura Agra, le long de la vallée du fleuve Jamuna, subit une inversion thermique durant la majeure partie de l'hiver. Les possibilités actuelles de contrôler la croissance industrielle et la pollution de l'environnement en Inde ne garantissent pas une qualité suffisante de l'air et de l'eau. Les gaz, fumées et poussières provenant de la raffinerie, en atteignant Agra, altéreront le marbre. Sitôt l'entrée en service de la raffinerie, le Taj Mahal sera inévitablement défiguré et mutilé.

Les monuments mondialement connus, comme le Taj Mahal, font partie de l'héritage culturel de l'humanité. C'est un devoir sacré pour chacun de les préserver, dans leur splendeur, pour la postérité. Le cancer de la pierre qui ronge la cathédrale de Cologne, le marbre de la Madone du "Duomo" de Milan et les gargouilles de Notre-Dame de Paris, doivent alerter tous ceux qui ignorent les longs trajets des polluants dans l'atmosphère et leur rôle sur l'acidité des pluies et la corrosion de l'environnement industriel.

T. Shivaji Rao  
Professeur en technique  
de l'environnement  
Université de Anhra,  
Walthair, Inde

## AVIATION SANS FRONTIÈRES

Dans l'article intitulé "Aviation sans frontières" publié par le *Courrier de l'Unesco* en avril 1978, il est dit que le 17 décembre 1903, Wilbur Wright, aux commandes "d'un fragile assemblage de métal, de bois et de toile, s'élevait du sol par ses propres moyens" et que "pour la première fois, l'homme réussissait à voler sur un appareil plus lourd que l'air et propulsé par un moteur".

Ce n'est pas ce fait, en lui-même discutable, qui m'a incité à vous écrire ces quelques lignes, mais l'affirmation qui l'accompagne : "Cette date marque, presque par convention, l'an I de l'histoire de l'aviation". Or, il ne me semble pas qu'il y ait d'accord tacite sur ce point. En effet, le Brésil a célébré officiellement en 1956, "l'année Santos Dumont" pour commémorer le cinquantième anniversaire de l'exploit historique dont l'inventeur brésilien fut l'auteur le 23 octobre 1906 au parc de Bagatelle aux environs de Paris. Ce jour-là, Alberto Santos Dumont, à bord de son "14 Bis" résolut les trois problèmes du vol mécanique : décollage, maintien dans les airs et atterrissage uniquement par ses propres moyens. Les frères Wright utilisèrent un rail de bois sur lequel glissait leur appareil pourvu de patins (car il n'avait pas de roues comme on peut le voir sur la photo de la page 4 du *Courrier*)

amorçant ainsi le décollage sur un terrain incliné, véritable piste d'envol.

Par contre, le "14 Bis", doté de roues, en contact direct avec le sol, prenait de la vitesse pour s'élever par la suite. Cet avion, contrairement à celui de Wright, disposait d'un train d'atterrissage.

Il convient de signaler qu'en 1941, le Brésil ainsi que de nombreux aéroclubs d'Amérique Centrale et d'Amérique du Sud protestèrent lorsque l'aéroclub des Etats-Unis suggéra de faire du 17 décembre la journée panaméricaine de l'aviation : c'était faire preuve d'injustice envers Alberto Santos Dumont, celui que "Thomas Alva Edison" qualifiait de "pionnier des airs". L'aéroclub de France, pour sa part, érigea un monument à la mémoire du "pionnier de l'aviation".

Emile de Roure Silva  
Association des diplômés  
de l'Ecole Supérieure de Guerre  
Niteroi, Brésil

*N.D.L.R. : Qui a réussi le premier la conquête du ciel ? Cette question n'a pas encore reçu de réponse et probablement n'en recevra jamais. Nombre de pionniers de l'aviation, y compris Santos Dumont, ont essayé des machines volantes, c'est un fait, avant et après que les frères Wright aient réussi, après plusieurs essais, à rester en l'air pendant 59 secondes, couvrant sur le sol une distance de 255,6 mètres, soit, à l'air libre l'équivalent d'un vol de 800 mètres.*

*Plus qu'aucune autre invention peut-être, le vol des hommes est dû à l'effort inventif et à l'audace de quantité de pionniers de pays différents. Ayant tiré la leçon des erreurs et des réussites des uns et des autres, chacun, pour sa part, a contribué à faire de l'aviation ce qu'elle est aujourd'hui.*

## UNE FENÊTRE OUVERTE SUR LE MONDE

Toutes mes félicitations pour votre magazine qui nous fait découvrir, au fil des mois, les aspects les plus variés des civilisations, et des problèmes aussi tragiques que la drogue, la faim, le racisme dans un monde en pleine mutation. Votre revue nous ouvre ainsi souvent les yeux sur des aspects de notre monde que nous avons parfois l'audace et la lâcheté d'ignorer. Le *Courrier de l'Unesco* reste, plus que jamais, une fenêtre ouverte sur le monde.

C. Le Gall  
Cesson Séigné, France

## On n'est jamais si mal servi que par soi-même

Dans le numéro du *Courrier de l'Unesco* consacré aux Droits de l'homme (octobre 1978), une erreur de composition nous a fait "oublier" deux millions de lecteurs. Dans l'article d'E. Wegman *L'Unesco à travers ses publications* (p. 32) nous écrivions que "le *Courrier de l'Unesco* est une revue à fort tirage avec plus de 500 000 lecteurs à travers le monde". Il faut lire, en fait, plus de 2 500 000 lecteurs. Rendons ainsi à nos lecteurs le nombre qui est le leur.

# LATITUDES ET LONGITUDES

## Lectures

- **Codex Mendoza** Manuscrit aztèque Seghers, Paris. 68 F.
- **On vous écrira** par *Christian Orengo* Seghers, Paris. 38 F.
- **Développement et tirage couleur** par *Gérard Betton* P.U.F. (Que sais-je ? n° 1716), Paris. 9,60 F.

*Pour les livres ci-dessus, s'adresser à son libraire habituel. Ne pas passer commande à l'Unesco.*

## PUBLICATIONS UNESCO

### EDUCATION

- **Vers l'éducation permanente** : un rôle nouveau pour les établissements d'enseignement supérieur. par *Gareth Williams* Unesco 1978, 42 F.

### SCIENCES

- **Aspects océanographiques du Programme de Recherches sur l'atmosphère globale (GARP)** (Commission océanographique intergouvernementale, série technique 17). Unesco 1978, 8 F.

### SCIENCES SOCIALES

- **Suicide ou survie ?** Les défis de l'an 2000 Unesco 1977, 38 F.
- **Biologie et éthique** Réflexions sur un colloque de l'Unesco par *Bruno Ribes* Unesco 1978, 38 F.
- **Tendances principales de la recherche dans les sciences sociales et humaines.** Deuxième partie. Tome premier : Sciences anthropologiques et historiques. Esthétique et sciences de l'art. Sous la direction de Jacques Havet. Préface de Amadou-Mahtar M'Bow Unesco 1978. Les deux tomes : 425 F.
- **Tendances principales de la recherche dans les sciences sociales et humaines.** Deuxième partie. Tome second : Science juridique ; philosophie. Sous la direction de Jacques Havet. Les deux tomes 425 F.

### CULTURE

- **La politique culturelle dans la République socialiste soviétique de Biélorussie.** Préparé par l'Institut de critique d'art, d'ethnographie et de folklore de l'Académie des sciences de la RSS de Biélorussie. Unesco 1978, 10 F.



## Les Cartes de vœux de l'Unicef

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance, l'UNICEF, déploie une intense activité dans près de 100 pays en développement en faisant face aux besoins des enfants nécessiteux, et en améliorant leurs conditions de nutrition, de santé et d'éducation. Cette aide se manifeste essentiellement dans des programmes de développement à long terme et l'UNICEF apporte aussi des secours d'urgence aux enfants dans les cas de désastres naturels ou provoqués.

L'idée de la vente de cartes de vœux est née en 1949, lorsqu'une fillette de sept ans, pour témoigner de sa gratitude à l'UNICEF qui avait apporté de l'aide à son village de Tchécoslovaquie dévasté par la guerre, lui adressa un dessin.

L'UNICEF offre aujourd'hui des cartes utilisables à l'occasion de nombreux événements : anniversaires, fête des mères, faire-part de naissance, sans oublier les agendas, les cartes postales, le papier à lettres, etc. On peut trouver ces objets dans le monde entier, à chaque point de vente de l'UNICEF. L'année 1979 étant proclamée l'Année internationale de l'enfant, le prochain calendrier aura pour thème "l'enfant à travers l'art". Les reproductions qu'il propose viennent de 40 pays différents. On y trouve les chefs-d'œuvre de Rembrandt, Rubens, Goya, Gainsborough et Fragonard. La couverture représente un enfant écrivant sur une feuille de bananier, détail d'une tenture japonaise. La carte montrée ici représente "les cloches de l'église", de l'artiste polonais Maria Jas.

## La Foire internationale du livre de Malte

La première Foire internationale du livre de Malte se tiendra en mars 1979 à La Valette, sous l'égide du ministère maltais de l'Éducation.

Malte, qui est déjà un carrefour où se rencontrent les cultures occidentale et islamique, constituera, espère-t-on, un important forum où les éditeurs d'Europe, du Moyen Orient et d'Afrique du Nord pourront confronter leurs activités.

Pour de plus amples informations, s'adresser au Secrétariat de la Foire internationale du livre de Malte, Ministère de l'Éducation, Lascaris, Malte.

## Affiches de la Croix-Rouge parrainées par l'Unesco

En hommage au rôle que la Croix-Rouge joue pour le développement de tous les pays dans la paix et, par là-même, pour promouvoir un nouvel ordre économique international, l'Unesco parraine une série d'affiches éditées par la Ligue de la Croix-Rouge sur "la Croix-Rouge et les problèmes mondiaux".

Cette série est accompagnée d'un document de référence pour les enseignants et comprend six photographies illustrant les activités essentielles de la Croix-Rouge dans le monde. Ces affiches, avec des textes en français, anglais, espagnol et arabe, sont actuellement disponibles, à titre gratuit, au Secrétariat de la Ligue de la Croix-Rouge, P.O.B. 276, 1211 Genève 19, Suisse.

## Remise de médailles à des responsables de 12 Commissions nationales

Lors d'une cérémonie qui s'est tenue le 27 octobre dernier au Siège de l'Unesco, le Directeur général M. Amadou-Mahtar M'Bow a remis la médaille d'argent de l'Organisation à trois présidents et à neuf secrétaires généraux de Commissions nationales en fonction depuis 15 années au moins. Au cours d'une table ronde avant la cérémonie, il a été question du projet de charte sur le rôle des Commissions nationales qui sera soumis à la Conférence générale. Cette initiative doit renforcer les liens de l'Organisation avec les États Membres.

## Nouvelles stations écologiques au Brésil

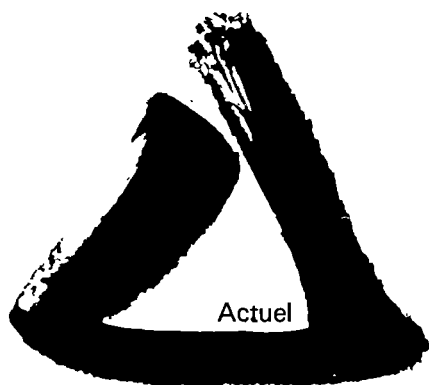
Le Brésil crée actuellement, sur son territoire, 19 stations écologiques couvrant une superficie totale de 900 000 hectares. Chaque station devra rassembler les données écologiques et mener des études comparatives entre les zones protégées et les zones voisines habitées. Vers la fin de 1978, la plupart des stations seront prêtes pour commencer leur travail scientifique.



## Un timbre des Nations Unies à l'occasion de l'Assemblée générale

L'administration postale des Nations Unies a émis une série de timbres sur le thème "L'Assemblée Générale des Nations Unies". L'Assemblée générale est le principal organe délibérant de l'O.N.U., au sein duquel tous les États membres sont représentés. Elle se réunit en session ordinaire chaque année, de septembre à décembre, et en sessions extraordinaires lorsque les circonstances l'exigent. La valeur des timbres émis est respectivement de F.S. 0,70 et 1,10 et 13 et 18 centimes.

## Collection "Actuel"



En lançant la collection "Actuel", l'Unesco désire faire connaître à un large public et non plus seulement aux spécialistes l'apport des diverses disciplines du savoir à l'étude des grands problèmes qui se posent à l'homme de notre temps.

Les ouvrages qui paraîtront dans la collection "Actuel" couvriront une très grande variété de sujets : droits de l'homme, recherches sur la paix, conception du développement, participation à la vie culturelle et stimulation de la créativité artistique et intellectuelle, portée de la science et de la technologie sur l'horizon humain, action éducative, connaissance de la biosphère et protection de l'environnement, problèmes de population, rôle et nature des moyens de communication, etc.

## SUICIDE OU SURVIE

### Les défis de l'an 2000

Ouvrage issu d'une table ronde à laquelle ont participé une centaine de personnalités de réputation mondiale : trois prix Nobel, des hommes politiques, des écrivains, des artistes, des biologistes, des musiciens, etc. Le livre aborde des questions vitales pour notre civilisation : Comment empêcher de s'élargir le fossé entre la pauvreté et l'opulence ? Comment éviter que les problèmes d'emploi, de logement, de scolarité, de santé et d'alimentation prennent un caractère explosif ? Comment convaincre les hommes que la guerre est périmée ? Les besoins d'énergie pourront-ils être satisfaits en l'an 2000 ? Dans quelle villes vivrons-nous alors ? Comment vont évoluer les rapports entre l'homme et la nature ? Comment faire régner la solidarité entre les peuples ?

210 pages

38 F.



## BIOLOGIE ET ETHIQUE

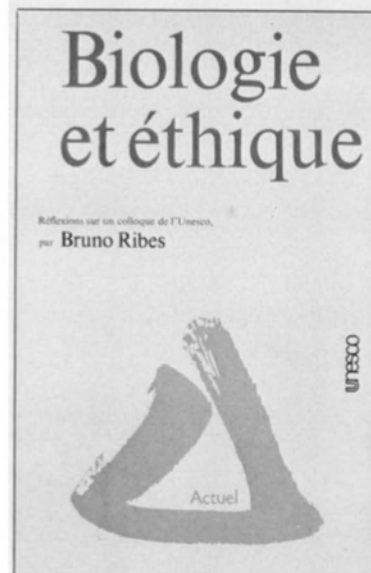
Bruno Ribes

Cet ouvrage présente les possibilités offertes (ou envisagées) par la biologie contemporaine, depuis l'intervention sur les gènes jusqu'aux derniers instants de la vie. Toutefois il ne se borne pas à pareil exposé ; il gravite autour de la question cruciale : **peut-on faire n'importe quoi dès lors que cela devient possible ? En fonction de quels critères déciderons-nous si l'application et la généralisation de telle ou telle intervention est bénéfique pour l'individu et pour l'humanité ?** Pour répondre à cette question, Bruno Ribes s'efforce de ressaisir ce qu'est la "logique du vivant" et tente d'ouvrir une voie qui soit une approche d'une "éthique fonctionnelle" que les hommes de science appellent de leurs vœux.

L'auteur : Bruno Ribes fut durant dix ans directeur de la revue "Etudes" où il publia un grand nombre d'articles de biologie, d'anthropologie et de morale. Il a publié, cette année, aux éditions Gallimard, dans la collection "Voie ouverte", l'ouvrage "Cherchant qui adorer".

180 pages

38 F.



### Note importante :

**Les ouvrages de la collection "Actuel" ne doivent pas être commandés directement à l'Unesco. Ils sont en vente dans toutes les bonnes librairies (Diffusion : CDE-SODIS).**

# Un passeport pour nulle part ?

Un bon diplôme universitaire aurait pu ouvrir les portes d'un métier agréable et bien payé. Et voici que c'est comme un passeport pour nulle part. A la fin de l'année 1976, en France, par exemple, quelque 25 000 jeunes diplômés, soit un tiers de ceux que produit chaque année l'enseignement supérieur, étaient recensés comme chômeurs ; au Japon, 70 pour cent seulement des diplômés avaient trouvé du travail à la fin de l'année ; aux Etats-Unis les perspectives de l'offre et de la demande font prévoir pour la période 1974-1985 un surplus de 950 000 diplômés. Le problème des "chômeurs éduqués" (cf. le diagramme de la page 12) touche également les pays en développement.

